RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1988-1989

Québec

RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1988-1989

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Septembre 1988

90-02789/

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles
et financières
Service de la gestion financière
1033 de la Chevrotière, 20e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5K9

(418) 643-7612

©Gouvernement du Québec

Dépôt légal: Troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-19130-7

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	1
1.1 Dépenses admissibles	1
1.2 Revenus admissibles	2
1.3 Subventions d'équilibre budgétaire	2
1.4 Illustration du processus de répartition	2
2. SYNTHÈSE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS EN 1988-1989	4
2.1 Compression budgétaire	4
2.2 Indexation	4
2.3 Ajustements spécifiques	4
2.4 Répartition de la subvention entre les universités	5
3. DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	
3.1 Les dépenses admissibles	6
3.1.1 Intégration d'ajustements spécifiques aux dépenses de base de 1987-1988	6
3.1.2 Indexation	6
3.1.3 Ajout d'ajustements spécifiques pour 1988-1989	7
3.1.3.1 Développement lié à la variation de l'effectif étudiant	7
3.1.3.2 Programme d'actions structurantes	9
3.1.3.3 Fonds de développement pédagogique	10
3.1.3.4 Services aux étudiants	10
3.1.3.5 Frais d'enseignement médical	11
3.1.3.6 Programme "Recherche-développement pour les formateurs" (RDF)	12
3.1.3.7 Crédits additionnels	13
3.1.3.8 Location d'espaces	13
3.1.3.9 Coûts d'opération des nouveaux espaces en propriété	14
3.1.3.10 Fonds des services aux collectivités	14
3.1.3.11 Programme de médecine familiale	15
3.1.3.12 Ajustements divers	16
3.2 Les revenus admissibles	16
3.2.1 Modalités de calcul des revenus selon le régime général	17

	PAGE
3.2.2 Détermination des revenus selon le régime particulier	17
3.2.3 Frais afférents	17
3.3 Solde non distribué	18
3.4 Subvention d'équilibre budgétaire	18
4. RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS	19
4.1 Les virements et les règles de gestion des subventions spécifiques	19
4.2 Politique d'achat	19
4.3 Taxe d'accise	20
4.4 Situation financière	20
5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES	21
5.1 Rapport financier 1988-1989	21
5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU)	21
5.3 Contingentement en médecine	21
5.4 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents	21
6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE DÉTERMINATION DES POSTES DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE	22
7. RÈGLES RELATIVES AU CONTINGENTEMENT DES NOUVELLES INSCRIPTIONS EN FORMATION PRÉDOCTORALE EN MÉDECINE	26
CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT:	
TABLEAU 1: Établissement des dépenses admissibles des universités pour l'année 1988-1989	28
TABLEAU 2: Sommaire des ajustements spécifiques de l'année 1987-1988 intégrés dans la base	29
TABLEAU 3: Sommaire des ajustements spécifiques pour 1988-1989	30
TABLEAU 4: Détermination des revenus admissibles du régime général et du régime particulier pour l'année 1988-1989	31
TABLEAU 5: Subventions d'équilibre budgétaire pour l'année 1988-1989	32
TABLEAU 6: Répartition arrêtée par le Ministère des crédits additionnels alloués aux universités pour l'année 1988-1989	33

PAGE

Annexes:

1. Montants inscrits pour le financement de l'effectif étudiant additionnel en 1988-1989 34

1-A. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Total des universités 35

1-B. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Bishop 36

1-C. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Concordia 37

1-D. Calcul des coûts réliés aux effectifs étudiants additionnels: H.E.C. 38

1-E. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Laval 39

1-F. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: McGill 40

1-G. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Montréal 41

1-H. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Poly. 42

1-I Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Québec 43

1-J. Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels: Sherbrooke 44

2. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1986-1987 45

3. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1985-1986 46

4. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1984-1985 47

5. Fonds de développement pédagogique 1988-1989 48

6. Fonds des services aux collectivités 1988-1989 49

7. Subventions à la recherche - développement pour les formateurs (RDF) et au perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel, pour 1988-1989 50

8. Sommaire des autres ajustements 1988-1989 51

9. Subventions au programme de médecine familiale, 1988-1989 52

INTRODUCTION

Cette présentation des "Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1988-1989" est essentiellement la même que celle de 1987-1988.

Une première partie décrit le processus général de détermination de l'enveloppe des subventions de fonctionnement et les principales variables considérées pour cette détermination, indépendamment des subventions spécifiques pour l'année 1988-1989. Ces dernières sont présentées en seconde partie, au niveau global et avec un résumé des principaux changements à l'enveloppe ou aux règles elles-mêmes pour 1988-1989. La troisième partie précise l'information sur chaque composante de la subvention et sur leur répartition entre les universités. Viennent ensuite, dans des parties distinctes, les règles relatives à la gestion des subventions, à la reddition des comptes, à la détermination du nombre de postes de résidents en médecine et celles relatives au contingentement des nouvelles inscriptions en médecine.

Les résultats du calcul des subventions de chaque université, par composante détaillée, sont présentés dans les tableaux et annexes qui complètent le mémoire.

1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les règles budgétaires 1988-1989 reconduisent le processus antérieur de détermination des subventions d'équilibre budgétaire aux universités québécoises. Essentiellement, ce processus comprend trois éléments fondamentaux:

- les dépenses admissibles;
- les revenus admissibles;
- les subventions d'équilibre budgétaire.

Les subventions d'équilibre budgétaire des universités résultent de la différence entre les dépenses admissibles reconnues pour les universités et les revenus admissibles tirés du régime général des droits de scolarité et du régime particulier applicable aux étudiants étrangers. Ce montant ainsi déterminé est alors distribué sur la base de la formule historique de financement des universités québécoises.

1.1 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles résultent de l'indexation des dépenses de base de l'année précédente après intégration de certains ajustements spécifiques à cette année, et de l'ajout des ajustements spécifiques de l'année courante.

(1) DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Plus: ajustements de l'année 1987-1988 intégrés à la base

(2) DÉPENSES DE BASE AJUSTÉES

Plus: indexation

(3) DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE EN COURS

Plus: ajustements spécifiques

(4) DÉPENSES ADMISSIBLES TOTALES

Donc, dans une première étape, les dépenses de base de l'année précédente sont ajustées par l'intégration qui y est faite de certains ajustements spécifiques de cette même année. L'indexation de ce premier résultat donne ensuite les dépenses de base de l'année en cours. Enfin, les dépenses admissibles totales pour l'année en cours sont obtenues par la somme de ces dépenses de base et des ajustements spécifiques de l'année.

1.2 Revenus admissibles

Les revenus admissibles sont composés des droits de scolarité du régime général c'est-à-dire les droits de scolarité exigés des étudiants canadiens de même que les revenus d'inscriptions, d'admissions et d'amendes, et des droits de scolarité du régime particulier, c'est-à-dire les droits de scolarité des étudiants étrangers assujettis à la politique en la matière.

Les revenus des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers exemptés de la politique des droits de scolarité qui les affectent sont inclus dans les revenus des droits de scolarité du régime général.

1.3 Subventions d'équilibre budgétaire

Les subventions d'équilibre budgétaire versées aux universités sont donc obtenues par l'excédent des dépenses admissibles sur les revenus admissibles.

1.4 Illustration du processus de répartition

Le schéma suivant illustre les composantes qui servent à l'établissement des dépenses admissibles des universités québécoises. Le niveau des dépenses admissibles est le premier élément permettant la détermination des subventions d'équilibre budgétaire versées aux universités.

Diagramme du processus de répartition des subventions

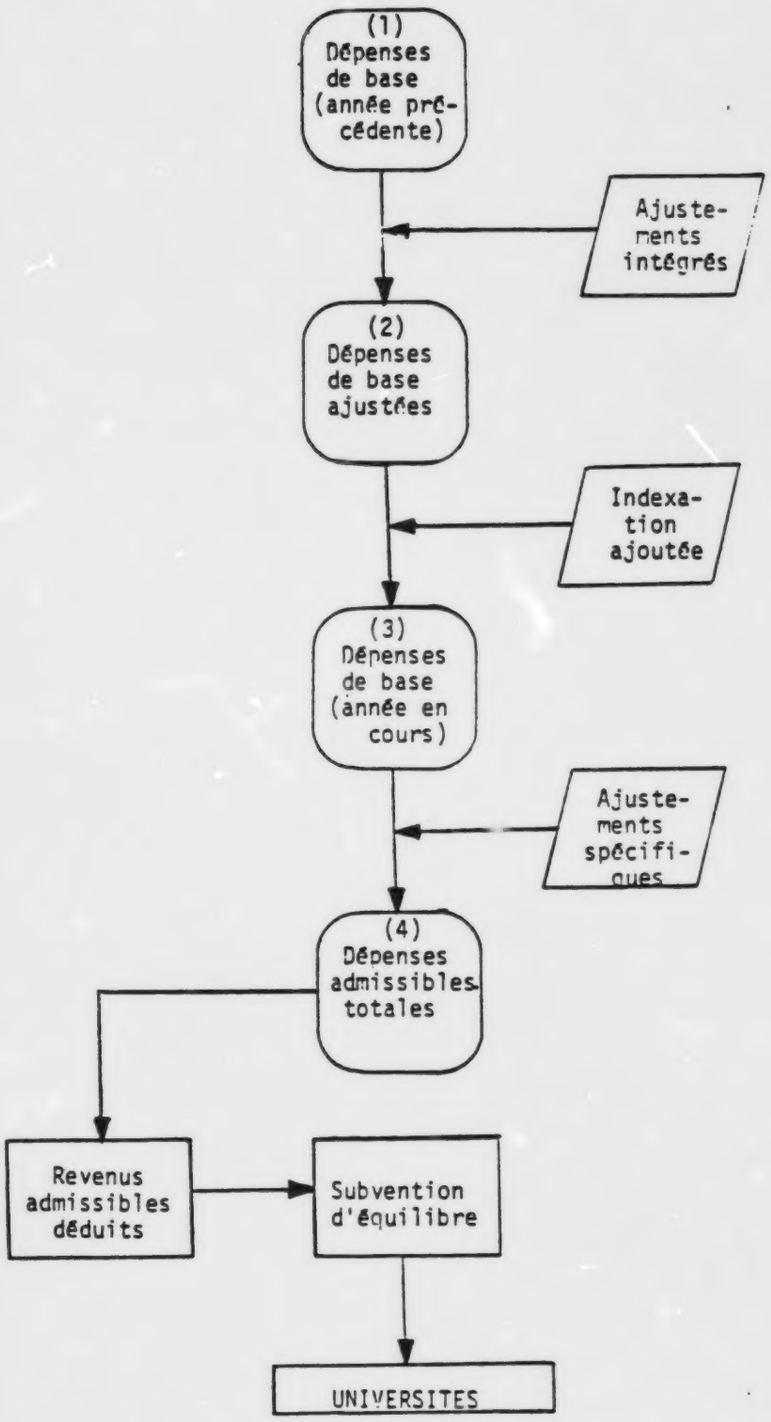

2. SYNTHÈSE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS

L'enveloppe des subventions de fonctionnement aux universités québécoises est de 1 201,5 M $ pour 1988-1989. Ce niveau représente une augmentation de 4,6 % par rapport au montant de 1 148,3 M $ de 1987-1988. Les caractéristiques principales de cette enveloppe 1988-1989 sont les suivantes.

2.1 Compression budgétaire

Pour une deuxième année consécutive, aucune compression n'est appliquée.

2.2 Indexation

Les dépenses indexées sont celles relatives aux masses salariales, aux contributions de l'employeur aux régimes universels et aux coûts non-salariaux.

Pour les masses salariales, un accroissement de 9,8 M $ (1 %) est dû à l'effet du vieillissement des personnels, tandis que l'indexation proprement dite représente une hausse de 23,6 M $, soit 2,36 %. Notons que ce dernier montant ne tient compte que des ententes déjà négociées et ne comprend aucune provision pour les conventions collectives à renégocier au cours de 1988-1989.

La hausse des contributions de l'employeur aux régimes universels signifie un supplément de 0,9 M $, soit 0,1 %.

Enfin, l'indexation des coûts non-salariaux entraîne l'ajout de 7,2 M $, soit une hausse de 3,3 % des montants impliqués.

2.3 Ajustements spécifiques

Les principaux changements touchent l'effectif étudiant additionnel, le fonds de développement pédagogique, les programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres, les crédits additionnels, la médecine familiale et les locations d'espaces.

L'évolution de l'effectif étudiant pour 1988-1989 est établie comme pour 1987-1988 à partir de la variation des effectifs en équivalence temps complet sur la base de l'année civile. Ainsi, les données de 1987 font voir un accroissement d'environ 0,5 % des effectifs étudiants par rapport à 1986. Cette variation entraîne des crédits additionnels de 8,9 M $ à verser sous forme d'ajustement spécifique.

La subvention au Fonds de développement pédagogique a été augmentée de 1,2 M $ à 2,0 M $.

Le niveau de subvention aux divers programmes de formation et de perfectionnement des maîtres demeure sensiblement le même, cependant l'orientation de ces programmes a été revue et leurs priorités réaménagées.

Conformément à l'annonce faite dans le Discours sur le budget d'avril 1987, 29,0 M $ sont accordés à titre de crédits additionnels, soit 15,0 M $ pour le redressement des bases de financement, 7,0 M $ pour le support des frais indirects de recherche et 7,0 M $ pour la résorption des déficits. Ces montants ont été répartis selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour la répartition des crédits additionnels en 1987-1988. Cependant, les 7,0 M $ destinés à la résorption des déficits demeurent pour l'instant au solde non-distribué.

La subvention accordée pour la médecine familiale a été augmentée substantiellement de 0,7 M $ en 1987-1988 à 1,4 M $ en 1988-1989.

La règle relative au calcul des subventions pour les locations d'espaces est actuellement en voie de révision. Entre temps, on applique une règle provisoire prévoyant le versement aux universités du montant compris dans l'enveloppe des subventions pour 1988-1989, à l'exclusion cependant d'un montant de 3,4 M $. Ce montant, destiné aux locations des centre-villes de Montréal et de Hull, sera distribué ultérieurement quand les analyses de l'écart des subventions actuelles et des coûts de ces baux selon les taux du marché, seront terminées.

2.4 Répartition de la subvention entre les universités

Cette répartition est faite suivant les mêmes règles que celles qui ont prévalues les années passées. D'abord, les dépenses de base de chaque université de l'année précédente ont été indexées d'un taux uniforme de 3,43 %, après intégration d'ajustements à caractère récurrent. Ensuite, les ajustements spécifiques de 1988-1989 ont été ajoutés pour donner les dépenses admissibles totales de chaque université. Enfin, de ces dépenses sont soustraits les revenus admissibles pour obtenir la subvention de fonctionnement de chaque université.

Pour les raisons qui sont précisées à la section suivante, certaines composantes de la subvention ne peuvent être réparties dès le début de l'année. Les montants impliqués constituent temporairement un solde non distribué. Ce solde qui s'élève à 13,4 M $, comprend les montants suivants:

- 7,0 M $ pour la résorption des déficits;
- 1,8 M $ pour le Fonds de développement pédagogique;
- 3,4 M $ pour les locations d'espaces aux centre-villes de Montréal et de Hull;
- 0,2 M $ pour le programme d'accès à l'égalité;
- 1,0 M $ comme marge de manoeuvre.

3. DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement correspondant à l'excédent des dépenses admissibles sur les revenus admissibles, cette présentation détaillée s'arrêtera successivement à chacune de ces deux variables. Notons cependant qu'à l'étape des règles budgétaires, une partie de la subvention n'est pas répartie et constitue une troisième variable: le solde non distribué.

3.1 Les dépenses admissibles

Ces dépenses sont établies par trois types d'ajustements apportés à une donnée historique de base: l'indexation, l'ajout de subventions spécifiques, mais d'abord l'intégration de certains ajustements spécifiques de l'année précédente aux dépenses de base de cette même année.

3.1.1 Intégration d'ajustements spécifiques aux dépenses de base de 1987-1988

Pour 1987-1988, les dépenses de base admissibles s'élevaient à 1 116,3 M $. Pour 1988-1989, ces dépenses sont d'abord haussées de 18,3 M $ représentant certains montants récurrents versés comme ajustements spécifiques en 1987-1988. Ces montants sont les suivants, en milliers de dollars:

- accroissement de l'effectif étudiant	17 667
- coût d'opération de nouveaux espaces en propriété	599
- audiologie et orthophonie	35

Ces montants sont tels qu'établis aux Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, 1987-1988, (D.R.M.F., septembre 1988), sauf pour la donnée relative aux coûts d'opération de nouveaux espaces dont la récurrence correspond à une année complète.

Ainsi ajustées pour 1988-1989, les dépenses de base admissibles s'élèvent à 1 134,6 M $.

Le tableau 2 montre comment ces montants sont répartis entre les universités.

3.1.2 Indexation

Pour l'indexation des coûts, les dépenses salariales et non-salariales sont traitées différemment.

Quant aux masses salariales, elles sont d'abord haussées de 1,0 % pour tenir compte de l'effet du vieillissement des personnels du réseau. Il s'agit d'un accroissement de 9,8 M $.

Pour ce qui concerne l'indexation proprement dite en fonction de la politique salariale du Gouvernement, les masses salariales telles qu'ajustées pour le vieillissement, sont ensuite augmentées de 2,36 %, ce qui représente 23,6 M $. Cet accroissement tient compte uniquement des ententes déjà négociées et n'inclut aucune provision en vue de leur renouvellement éventuel au cours de 1988-1989. De plus, un montant de 0,9 M $ est ajouté pour couvrir la hausse des contributions de l'employeur aux régimes universels. Globalement, les masses salariales sont donc augmentées de 34,3 M $.

L'indexation des dépenses non-salariales représente un accroissement de 7,2 M $, soit 3,3 % des montants de base considérés à ce chapitre.

L'effet global des quatre éléments d'indexation représente un accroissement des dépenses de 3,43 % pour 1988-1989. Les montants accordés pour l'indexation, s'appliquent aux ajustements spécifiques récurrents et aux dépenses de base. Sur les dépenses de base elles-mêmes, le pourcentage global de 3,43 % représente un accroissement de 39,0 M $, ce qui les porte à 1 173,6 M $ pour 1988-1989.

3.1.3 Ajout d'ajustements spécifiques pour 1988-1989

Les interventions particulières sous forme d'ajustements spécifiques, présentées au tableau 3, portent sur les éléments suivants:

- développement lié à la variation de l'effectif étudiant (3.1.3.1);
- programme d'actions structurantes (3.1.3.2);
- fonds de développement pédagogique (3.1.3.3);
- services aux étudiants (3.1.3.4);
- frais d'enseignement médical (3.1.3.5);
- programme "Recherche - Développement pour les formateurs (RDF)" (3.1.3.6);
- crédits additionnels (3.1.3.7);
- location d'espaces (3.1.3.8);
- coût d'opération des nouveaux espaces en propriété (3.1.3.9);
- fonds des services aux collectivités (3.1.3.10);
- programme de médecine familiale (3.1.3.11);
- ajustements divers (3.1.3.12).

3.1.3.1 Développement lié à la variation de l'effectif étudiant

Depuis 1984-1985, le Ministère finance le développement lié à la variation de l'effectif étudiant sur la base de l'évolution observée entre les deux dernières années civiles les plus récentes. La reconduction de ce mode de financement permet d'allouer les subventions de développement en début d'exercice financier plutôt qu'à la fin, comme c'était le cas antérieurement.

Pour l'année 1988-1989, la variation réelle de l'effectif étudiant considérée est celle de l'année civile 1987 (trimestres hiver, été et automne 1987) par rapport à l'année civile 1986 (trimestres hiver, été et automne 1986). Le nombre d'EETC au 2e cycle pour 1986 varie par rapport à celui utilisé dans les calculs définitifs pour 1987-1988. L'explication vient de ce que la méthode de calcul des EETC a été changée pour les résidents en médecine à partir de 1987. Le nombre d'EETC pour 1986 a donc été recalculé pour être comparable.

Le Ministère finance la variation de l'effectif étudiant selon le coût moyen subventionné par étudiant en équivalence à temps complet selon les secteurs disciplinaires et les cycles d'études. Les coûts moyens, par secteur et par cycle, ont été établis à partir de l'analyse des données financières apparaissant aux états financiers pour l'année universitaire 1984-1985. Ces coûts moyens ont ensuite été indexés d'un taux de 18,9 % pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de base par étudiant jusqu'en 1988-1989.

Le taux de financement accordé aux hausses de l'effectif étudiant entre les années civiles 1987 et 1986 est établi par secteur et par cycle à 70 % du coût moyen du réseau pour les secteurs prioritaires et à 50 % pour les autres secteurs. Dans le cas d'une diminution de l'effectif étudiant, le Ministère applique une correction négative équivalant à 50 % du coût moyen de l'établissement, par secteur et par cycle, que le secteur soit prioritaire ou non.

Les secteurs prioritaires sont les suivants: sciences pures, sciences appliquées, administration, sciences humaines (2e et 3e cycles seulement) et droit (2e et 3e cycles seulement).

Le coût du développement lié aux variations de l'effectif étudiant est de 8 916 659 $ pour l'année 1988-1989. Il est de 5 761 251 $ dans les secteurs prioritaires et de 3 155 408 $ dans les autres secteurs.

L'évolution des nombres d'étudiants en équivalence temps complet, par secteur et par cycle d'études, est calculée à partir des informations enregistrées au système RECU.

Le Ministère pourra réviser les données utilisées pour la variation de l'effectif étudiant et corriger les subventions en conséquence.

Les étudiants inscrits dans des programmes qui ne sont pas agréés par le Ministère ne sont pas financés. De même, l'augmentation du nombre d'étudiants en équivalence à temps complet qui résulterait de l'allongement de la durée d'un programme ne sera pas prise en compte dans le financement de l'effectif étudiant supplémentaire, à moins que cette modification n'ait été sanctionnée par le Ministère.

Enfin, les étudiants étrangers inscrits dans des programmes dispensés hors Québec, ne sont pas comptabilisés à titre d'étudiants additionnels. Quant à la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, elle ne s'applique pas à ces étudiants.

3.1.3.2 Programme d'actions structurantes

Le programme d'actions structurantes vise un double objectif de structuration de la recherche universitaire et de création d'emplois scientifiques. Les subventions versées dans le cadre de ce programme permettent de financer des postes de professeurs-chercheurs, d'attachés de recherche, de professionnels, de techniciens, d'employés de soutien et d'étudiants-chercheurs.

En 1987-1988, le montant total des subventions annoncées s'établissait à 11,8 M $ et le solde total reporté en 1988-1989 s'élevait à 10,9 M $. De ce solde, 9,7 M $ est versé en 1988-1989 et la différence de 1,2 M $ est reporté à 1989-1990.

En 1988-1989, les subventions annoncées totalisent 11,4 M $. Une tranche de 1,7 M $ est versée en 1988-1989 pour les équipes créées en 1986-1987. Le solde de 9,7 M $ des subventions annoncées pour les 43 équipes est reporté à l'année 1989-1990. Ces montants devront cependant être révisés pour l'indexation.

Les détails du programme incluant les règles administratives sont présentés dans le document "Programme d'actions structurantes pour le soutien d'équipes de chercheurs", qui fait partie des présentes règles budgétaires.

L'enveloppe des subventions versées s'élève donc à 11,4 M $ pour l'année 1988-1989 et un solde de 10,9 M $ est reporté à 1989-1990.

	Montants reportés de 1987-1988	Montants annoncés en 1988-1989	Montants totaux
MONTANTS ANNONCÉS			
Équipes 1984-1985	4 440	3 019	7 459
Équipes 1985-1986	4 645	4 601	9 246
Équipes 1986-1987	1 853	3 765	5 618
TOTAL	10 938	11 385	22 323
MONTANTS VERSÉS EN 1988-1989			
Équipes 1984-1985	3 210	-	3 210
Équipes 1985-1986	4 601	-	4 601
Équipes 1986-1987	1 853	1 701	3 554
TOTAL	9 664	1 701	11 365
MONTANTS REPORTÉS EN 1989-1990			
Équipes 1984-1985	1 230	3 019	4 249
Équipes 1985-1986	44	4 601	4 645
Équipes 1986-1987	0	2 064	2 064
TOTAL	1 274	9 684	10 958

3.1.3.3 Fonds de développement pédagogique

Le Fonds de développement pédagogique a pour objectif de maintenir et d'augmenter la qualité de l'enseignement universitaire québécois en assurant une plus grande cohérence dans le développement de nouvelles activités d'enseignement et une meilleure concertation interuniversitaire basée sur la rationalisation des programmes. Il a également comme objectifs une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques et l'amélioration de l'équipement scientifique du réseau d'enseignement universitaire.

En 1988-1989, une enveloppe de 2 000 000 $ est allouée pour le Fonds de développement pédagogique. Une somme de 179 000 $ est versée sous forme d'ajustements spécifiques à certains établissements universitaires, pour différents projets recommandés par le Conseil des universités. La différence de 1 821 000 $ est portée au solde non distribué.

Les modalités de détermination des subventions de démarrage, concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissements accordées dans le cadre de ce Fonds, sont contenues au document intitulé "Objectifs et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique". L'édition 1988-1989 de ce document fait partie intégrante des présentes Règles budgétaires.

3.1.3.4 Services aux étudiants

Les subventions en ajustements spécifiques relatives aux services aux étudiants visent à permettre le soutien de la vie étudiante dans les établissements universitaires.

La subvention de 10 266 375 $ est établie en multipliant le nombre d'étudiants en E.E.T.C. de l'année civile 1987, par un per capita de 67,86 $. Ce montant est obtenu par ajustement du per capita de l'année 1987-1988, selon le taux d'indexation de base de 3,43 %.

De façon à permettre aux étudiants de jouer pleinement le rôle qui leur revient, le Ministère souhaite que les universités ne facturent pas aux associations étudiantes les frais de loyer et d'entretien pour les locaux utilisés par ces associations, exception faite des locaux qui seraient mis à leur disposition pour des activités à caractère commercial.

3.1.3.5 Frais d'enseignement médical

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S.5, article 125) précise qu'un établissement de santé ne peut offrir de services d'enseignement et de recherche à moins qu'il ne soit lié par un contrat d'affiliation à un établissement d'enseignement et que, par ailleurs, les termes de ce contrat ne soient approuvés par le ministre de la santé et des services sociaux ainsi que par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Pour permettre l'application de la loi, et compte tenu du fait que les coûts dont il est question ici étaient déjà inclus dans le budget des centres hospitaliers, une somme de 9 247 000 $ a été transférée du ministère des Affaires sociales au ministère de l'Education en 1980-1981.

Ce montant devait couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence des stagiaires inscrits dans les programmes de médecine et de médecine dentaire dans les centres hospitaliers affiliés pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981. Ces frais directs de soutien à l'enseignement avaient été évalués à partir des données réelles 1978-1979 telles qu'observées par le ministère des Affaires sociales du temps dans les états financiers des centres hospitaliers. Ces montants présentés aux états financiers des hôpitaux avaient été certifiés par le vérificateur externe de chaque établissement et vérifiés ensuite par le ministère des Affaires sociales. Les montants en question avaient été indexés pour tenir compte de l'inflation en 1979-1980 et 1980-1981.

En 1984-1985, le Gouvernement a accordé un montant additionnel récurrent de 3 100 000 $ pour les coûts de financement de certains frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés. Cette subvention permettait d'ajuster le montant transféré en 1980-1981 sur la base de l'accroissement des coûts du secteur des services de santé et des services sociaux.

De plus, le Gouvernement a accepté que cette enveloppe soit dorénavant indexée de l'accroissement des coûts du secteur de la santé et des services sociaux, de façon à maintenir une cohérence dans le financement des activités du réseau des centres hospitaliers. Pour l'année 1988-1989, l'enveloppe récurrente de 1987-1988 a d'abord été ajustée de 100 000 $ à titre de correction pour l'indexation des coûts se rapportant aux années passées. Le montant ainsi corrigé a ensuite été indexé de 528 000 $, soit du taux de 3,7 % applicable pour le secteur de la santé et des services sociaux. La période couverte par cette subvention s'étend du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Le Ministère ne saurait trop insister pour que les universités signent des contrats d'affiliation avec les centres hospitaliers affiliés conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les dépenses prévues aux contrats d'affiliation ne devront pas dépasser les montants accordés à cette fin. Aucune transférabilité ne peut être autorisée entre cette enveloppe et l'enveloppe générale des subventions de fonctionnement et inversement. Les universités ont la responsabilité de répartir l'enveloppe accordée à cette fin entre les centres hospitaliers affiliés.

3.1.3.6 Programme "Recherche-développement pour les formateurs" (RDF)

Le programme "Recherche-développement pour les formateurs" prend la relève du PRMEP (programme de recherche au profit des maîtres de l'enseignement professionnel) en s'ouvrant de façon plus marquée aux responsables de la formation professionnelle en milieu de travail. Toutefois, le sigle PPMEP (programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel) demeure: il est réservé exclusivement aux activités d'enseignement universitaire dans ce domaine.

Le PPMEP

Compte tenu des liens étroits qu'entretiennent le programme RDF et le PPMEP, quelques précisions sont apportées au suivi restreint accordé au PPMEP. Au total, ces règles demeurent les mêmes qu'en 1987-1988. Essentiellement, il faut rappeler que le Ministère a consenti, après ententes spécifiques avec chacune des universités en cause, à ajouter conditionnellement des crédits récurrents supplémentaires pour l'engagement et le maintien de ressources professorales en formation des formateurs dans le domaine des enseignements professionnels et technologiques.

Le Ministère continuera à exercer un droit de regard sur l'utilisation de ces crédits tant et aussi longtemps que durera le programme RDF. Ces crédits ne seront pas révisés si les universités respectent les ententes qu'elles ont signées. Toutefois, dans les cas d'ententes modifiées ou non respectées dans le maintien de la nature des postes, selon le jugement du Ministère, ces dits crédits seront récupérés.

Le programme RDF

Ce programme sera maintenu au moins pour la durée du "Plan d'action de la formation professionnelle à l'école secondaire" du ministère de l'Education. Des crédits de 93,0 M $ ont été alloués pour les trois premières années de la réalisation de ce Plan. De ce montant, une tranche de 1 050 000 $ (350 000 $ par année) est transférée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science aux fins du fonctionnement du programme RDF (Recherche-développement pour les formateurs).

Une somme totale de 950 000 $ est disponible pour le PRMEP en 1988-1989 dont 350 000 $ proviennent d'un transfert du MEQ au MESS. Les règles de gestion de ce programme de recherche sont précisées dans la brochure intitulée "Programme de recherche au profit des maîtres de l'enseignement professionnel, PRMEP 1988" bien qu'à compter du 1er juin 1988 une note indiquera que le PRMEP sera désormais connu par le sigle RDF. L'orientation et le contenu, quant à eux, demeurent inchangés. Cette brochure fait partie des présentes règles budgétaires.

3.1.3.7 Crédits additionnels

L'enveloppe des subventions renferme les crédits additionnels annoncés dans le Discours sur le budget d'avril 1987. Pour 1988-1989, ces crédits s'élèvent à 29,0 M $, soit 15,0 M $ pour le redressement des bases de financement, 7,0 M $ pour supporter les frais indirects de recherche et 7,0 M $ pour la résorption des déficits accumulés.

La répartition de ces montants entre les universités a été faite selon les mêmes modalités arrêtées pour répartir les crédits additionnels octroyés en 1987-1988.

Concernant le montant de 15,0 M $ pour le redressement des bases de financement, la répartition est la même que celle de 1987-1988. Un montant de 11,3 M $ est réparti entre toutes les universités au prorota du nombre d'étudiants en équivalents à temps complet pondérés en fonction des cycles d'études et 3,7 M $ est réparti aux universités dont la base de financement est inférieure à la moyenne du réseau. Ces montants ont été indexés pour 1988-1989.

Quant aux autres montants, les modalités retenues en 1987-1988 ont été reprises sur la base de données plus récentes. D'une part, le montant de 7,0 M $ relatif aux frais indirects de recherche est réparti selon la moyenne des subventions externes de recherche pour les années 1984-1985 à 1986-1987. D'autre part, le montant de 7,0 M $ accordé pour aider les universités à résorber leurs déficits est réparti au prorata du total des déficits nets encourus par chaque établissement pour les années 1980-1981 à 1986-1987 inclusivement. Ces deux montants sont forfaitaires pour 1988-1989.

Les résultats de ces répartitions apparaissent au tableau 6. Cependant, le montant de 7,0 M $ relatif aux déficits demeure au solde non distribué tant que les plans de résorption de ces déficits ne seront pas approuvés par le Ministère.

3.1.3.8 Location d'espaces

La présente règle est provisoire en attendant le résultat d'une étude approfondie sur la nouvelle formule annoncée pour le financement des locations d'espaces des universités. Le but de cette règle provisoire est de permettre de distribuer dès le début de l'année universitaire, la majorité des crédits affectés aux locations d'espaces.

Comme cela a été annoncé précédemment aux universités, la nouvelle règle de financement des locations tiendra compte de paramètres de localisation sur l'Ile de Montréal et fera intervenir une décision du niveau de financement basée sur une estimation des dépenses pour toute la durée du bail. Enfin, la subvention sera calculée en utilisant la superficie locative mesurée selon les normes de BOMA.

La règle provisoire prévoit le versement aux universités de la totalité de l'enveloppe accordée pour les locations d'espaces en 1988-1989, à l'exclusion cependant d'un montant de 3,4 M $ destiné aux locations des centre-villes de Montréal et de Hull. Le montant distribué est de 28,7 M $. Il est réparti au prorata des subventions accordées à chaque université concernée pour 1987-1988.

Lorsque les analyses relatives aux locations des centre-villes seront terminées, ainsi que les analyses générales dans le cadre de l'application des nouveaux principes, il y aura élaboration et publication d'une règle définitive, applicable rétroactivement au 1er juin 1988. Ensuite, le Ministère procèdera au calcul définitif des subventions pour les locations d'espaces de l'année 1988-1989.

3.1.3.9 Coûts d'opération des nouveaux espaces en propriété

Le Ministère accorde une subvention particulière pour couvrir une partie des coûts d'opération des nouveaux espaces en propriété (nouvelle construction ou acquisition d'une propriété), dans la mesure où ces nouveaux espaces n'ont pas pour effet de porter l'ensemble des espaces en propriété d'un établissement au-delà de ses espaces normalisés. Cette subvention est de 23,70 $ du mètre carré brut et est intégrée à la base de financement. Les montants accordés pour les nouveaux espaces en propriété seront annoncés aux universités concernées au cours de l'année 1988-1989.

Par ailleurs, la subvention par mètre carré brut tient compte du fait que les universités reçoivent, via le financement des effectifs étudiants additionnels, une subvention qui tient compte d'une partie des frais d'opération pour les nouveaux espaces que ces effectifs étudiants requièrent.

3.1.3.10 Fonds des services aux collectivités

Le Fonds des services aux collectivités sert à financer des projets soumis par les universités et évalués selon les modalités arrêtées au document "Fonds des services aux collectivités - Objectifs et modalités d'allocation" et qui est partie intégrante des présentes Règles budgétaires. Le montant réservé à cette fin est de 300 000 $ pour l'année 1988-1989. Ce montant est réparti entre les établissements concernés selon les procédures prévues.

3.1.3.11 Programme de médecine familiale

Le Conseil des ministres a adopté par décret (no 880-87), le 3 juin 1987, le nouveau Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (L.R.Q., c.C-26, a.94, par.i). Ce nouveau Règlement a pour effet de rendre obligatoire, à compter du 1er juillet 1988, une formation de 24 mois en omnipratique ou en médecine familiale pour tout futur omnipraticien en médecine au Québec.

Pour aider les universités à rencontrer les exigences de l'expansion des programmes de médecine familiale, le Ministère prend les dispositions suivantes:

1. en 1988-1989, une subvention récurrente de 1 317 000 $ est versée aux quatre universités qui ont une faculté de médecine. Cette subvention est répartie ainsi:

- Laval	329 000
- Montréal	366 000
- Sherbrooke	292 000
- McGill	330 000
	1 317 000

2. une subvention additionnelle récurrente de 974 000 $ sera versée en 1989-1990 et répartie ainsi:

- Laval	240 000
- Montréal	274 000
- Sherbrooke	223 000
- McGill	237 000
	974 000

3. étant donné que ces montants ont été évalués sur la base de prévisions d'effectifs étudiants, une nouvelle étude évaluera l'impact réel de la méthode de financement des variations des effectifs en 1991-1992 et 1992-1993 et permettra au Ministère de corriger les montants de ces ajustements spécifiques et de les intégrer aux bases de financement des universités impliquées.

Pour l'année 1988-1989, un montant de 1 421 000 $ est versé, sous forme d'ajustement spécifique, pour le programme de médecine familiale. Ce montant comprend la subvention additionnelle de 1 317 000 $ accordée en 1988-1989 et la récurrence du montant de 100 000 $ versé à ce titre en 1987-1988. Ce dernier montant a été indexé de 3,43 %.

3.1.3.12 Ajustements divers

Enfin, des ajustements spécifiques divers totalisent 2 511 000 $.

Une subvention de 2 317 000 $ est accordée pour le programme de 4e année de droit. Le montant est versé à l'Université Laval qui sert d'intermédiaire auprès du Barreau du Québec dans ce programme.

La subvention de 1987-1988 pour le "Thomas More Institute" est reconduite avec indexation en 1988-1989. Cela représente un montant de 88 000 $ qui est versé à l'Université Bishop.

En outre, 50 000 $ sont accordés à l'Université de Sherbrooke pour soutenir les activités du Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis (CIRRAC). Par cette subvention, le Ministère reconnaît que les orientations et les activités du CIRRAC répondent à ses visées et à ses priorités en matière de reconnaissance des acquis en milieu de travail, dans le cadre de la politique gouvernementale d'éducation des adultes.

Le Ministère verse aussi une subvention de 60 000 $ à l'ENAP concernant un prêt de services.

Pour l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le réseau universitaire, une subvention totale de 250 000 $ est accordée en 1988-1989. De ce montant, 36 000 $ sont alloués à l'Université du Québec et la différence de 214 000 $ est portée au solde non-distribué.

Enfin, deux ajustements négatifs sont apportés comme pénalités dans le cadre de la règle de contingentement des admissions aux programmes de formation médicale prédoctorale. Ils concernent les Universités de Montréal et de Sherbrooke pour des montants respectifs de 13 000 $ et 27 000 $.

3.2 Les revenus admissibles

Le tableau 4 détaille les revenus admissibles de 87,4 M $ pour 1988-1989. Ce montant couvre les droits de scolarité selon les régimes général et particulier. Le premier est applicable aux étudiants canadiens et le second concerne les étudiants étrangers assujettis à la politique d'augmentation des droits de scolarité. Cependant, différentes catégories d'étudiants étrangers bénéficient d'exemptions et paient des droits de scolarité selon le régime général. Ces droits sont inclus dans les revenus du régime général, auxquels s'ajoutent également les revenus d'admission, d'inscription et d'amende.

En 1988-1989, le gouvernement maintient sa politique de gel des droits de scolarité pour les étudiants canadiens. Concernant la politique des droits de scolarité des étudiants étrangers, il reconduit celle appliquée en 1987-1988. Ainsi, les droits de scolarité des étudiants étrangers sont de 2 175 $ ou 2 900 $ par trimestre (ou de 145 $ ou 195 $ par crédit), selon qu'ils avaient ou non, au début du trimestre d'été 1984, complété au moins un trimestre à un programme qu'ils poursuivent toujours. Cette politique se trouve formulée dans la brochure Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers par les universités du Québec 1986-1987 (DGERU, mai 1986), laquelle fait partie intégrante des présentes règles.

3.2.1 Modalités de calcul des revenus selon le régime général

Les revenus des droits de scolarité selon le régime général comprennent les revenus admissibles de base et les revenus se rapportant au développement lié aux variations des effectifs étudiants en 1988-1989.

Les revenus admissibles de base correspondent aux revenus de l'année 1986-1987 déclarés aux rapports financiers pour les droits de scolarité et les frais d'admission, d'inscription et d'amende. Les droits de scolarité du régime général ont été obtenus en soustrayant des revenus totaux ceux se rapportant au régime particulier, selon les données obtenues des universités à la suite d'une cueillette "ad hoc".

Concernant les revenus liés à l'ajustement au titre de la variation des effectifs étudiants de l'année en cours, il sont établis de la façon suivante:

Revenus des trimestres d'été et d'automne de l'année 1986	x	Pourcentage de variation des effectifs en 1987 par rapport à 1986

Les revenus des trimestres d'été et d'automne de l'année 1986 ont été établis en faisant l'hypothèse qu'ils représentaient en 1986-1987 la même proportion que celle observée sur les données réelles de 1984-1985.

3.2.2 Détermination des revenus selon le régime particulier

Les revenus du régime particulier correspondent aux prévisions des universités telles que transmises au Ministère en avril 1988.

Les revenus des droits de scolarité du régime particulier seront recomptés lorsque les données réelles seront disponibles.

3.2.3 Frais afférents

Les revenus des universités au titre des frais de matériel continuent à être non déductibles pour fin de subvention en 1988-1989. Ils doivent cependant satisfaire aux exigences suivantes:

1. ils doivent être applicables à des coûts effectivement encourus par les universités pour des frais de matériel mis à la disposition des étudiants, par exemple location d'instruments, usage de microscopes, accès à l'ordinateur, notes de cours, textes divers, polycopies, matériel audio-visuel, etc.;

2. ils devront être perçus de manière à éviter tout dédoublement dans les cotisations exigées pour un même objet, d'une part par les écoles, facultés et départements et d'autre part par la direction centrale de l'université;

3. ils ne pourront être établis ou haussés que dans la mesure où la contribution exigée correspondra soit à des frais réels encourus par les universités mais qui ne faisaient jusqu'à maintenant l'objet d'aucune cotisation de la part des étudiants, soit à des hausses réelles de coûts;

4. sauf cas spéciaux ayant donné lieu à une entente entre l'établissement concerné et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les frais de matériel exigés de l'étudiant ne pourront dépasser un maximum de 100 $ par année académique, cette somme devant inclure les cotisations perçues tant par la Direction centrale que par les écoles, facultés ou départements.

Les établissements devront soumettre au Ministère au cours de l'année 1988-1989 un rapport établissant les modalités d'application du régime des frais de matériel et les raisons motivant les changements survenus par rapport à 1987-1988. Après examen du rapport de chaque établissement, le Ministère se réserve la possibilité de reconnaître déductible pour fin de subvention, toute augmentation de revenus non justifiée selon les quatre (4) critères précédents.

Pour les fins de l'application de cette règle, il est entendu que:

1- "l'année académique" réfère à une année constituée par l'addition de deux (2) trimestres, comportant quinze (15) crédits d'activités chacun, pour un total de trente (30) crédits;

2- pour les études des 2e et 3e cycles, dont toutes les activités ne peuvent pas être mesurées en crédits à la fin de chaque trimestre, le montant maximum exigible est de 50 $ par trimestre.

3.3 Solde non distribué

À la suite de cette première étape de répartition de l'enveloppe pour 1988-1989, il reste un solde non distribué de 13 435 000 $. Ce solde concerne les programmes suivants:

- fonds de développement pédagogique	1 821 000 $
- résorption des déficits	7 000 000
- programmes d'accès à l'égalité	214 000
- location d'espaces centre-villes de Montréal et de Hull	3 400 000
- marge de manoeuvre	1 000 000
TOTAL:	13 435 000 $

La part de ce solde revenant à chaque université sera fixée dans les calculs définitifs qui seront établis à la fin de l'année 1988-1989.

3.4 Subvention d'équilibre budgétaire

Les dépenses totales incluant le solde non distribué, s'élèvent à 1 288,9 M $. Après soustraction des revenus admissibles de 87,4 M $, la subvention d'équilibre budgétaire est de 1 201,5 M $. Le tableau 5 précise par établissement la subvention d'équilibre budgétaire pour 1988-1989.

4. RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS

Les établissements universitaires jouissent d'une très large autonomie dans la gestion de leurs ressources et de leurs activités. Le Gouvernement entend préserver cette caractéristique majeure du système universitaire québécois. En conséquence, les mécanismes budgétaires utilisés par le Ministère ont pour effet de maintenir toute la latitude possible au niveau de la gestion du budget par les universités.

Cependant, le Ministère considère que divers éléments de ce budget doivent faire l'objet de règles particulières. Ces règles sont précisées à cette section comme c'est le cas pour les virements effectués entre certaines activités ou pour les rapports que les universités doivent présenter au Ministère au début ou à la fin de l'exercice financier.

Le Ministère attache une grande importance à l'évolution de la situation financière des universités: les surplus appartiennent aux universités et les déficits demeurent à leur charge.

4.1 Les virements et les règles de gestion des subventions spécifiques

Les virements effectués dans le cadre des programmes suivants sont sujets à l'autorisation préalable du Ministère: actions structurantes, programmes spéciaux de formation des maîtres, Thomas More Institute, Fonds de développement pédagogique, quatrième année de droit, locations d'espaces, frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés, acquis de formation, Fonds des services aux collectivités, services aux étudiants et programme de médecine familiale.

Le Ministère s'attend aussi à ce que les subventions supplémentaires accordées pour répondre à des demandes spécifiques soient utilisées par les universités aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Le Ministère se réserve le droit d'exiger des établissements qu'ils fournissent des rapports à ce sujet.

4.2 Politique d'achat

Compte tenu de l'importance qu'attache le Gouvernement à la politique d'achat au Québec, le Ministère maintient, pour 1988-1989, des règles budgétaires à ce sujet.

Pour les dépenses autres que la rémunération de toutes catégories de personnels, les établissements sont tenus, pour l'achat de biens, d'appliquer les règles de la politique d'achat du Gouvernement du Québec décrites ci-après:

Tout établissement, à chaque fois qu'il achète des biens, doit donner préférence aux manufacturiers et aux fournisseurs de produits québécois. Ce qui veut dire:

a) à chaque fois qu'il y a au moins trois manufacturiers québécois pour un même produit, le choix doit obligatoirement se poser sur un produit québécois;

b) lorsqu'il y a moins de trois manufacturiers québécois pour un même produit, l'établissement devra choisir le produit québécois si le prix de ce produit n'excède pas 10 % du prix du produit étranger le moins cher. Cette marge sera réduite au prorata du pourcentage du contenu québécois des produits qui ne seraient pas entièrement fabriqués au Québec.

L'achat regroupé devra être pratiqué sur une base locale, ou régionale, sectorielle ou intersectorielle, chaque fois qu'il sera jugé bénéfique, par les établissements, sur le plan économique.

4.3 Taxe d'accise

Le Ministère demande aux établissements universitaires de prendre les mesures appropriées pour profiter au maximum des exonérations sur la taxe d'accise et pour minimiser les frais de douanes.

4.4 Situation financière

Les déficits demeurent à la charge des universités. Lorsque c'est le cas, les établissements concernés devront prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre budgétaire. Le Ministère pourra demander aux universités des rapports périodiques sur l'évolution de leur situation financière et les mesures prises afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, les universités qui affichaient un déficit accumulé pour les fonctions subventionnées du fonds sans restriction au 31 mai 1987, devront présenter pour approbation par le Ministère un plan de résorption de leur déficit afin d'obtenir les crédits réservés à cette fin en 1988-1989. La date limite pour la présentation de ce plan est le 15 octobre 1988 et il devra être élaboré dans la forme prescrite par le Ministère. Cependant, les universités qui ont déjà présenté au Ministère un plan de résorption de leur déficit au cours de l'année 1987-1988 n'ont pas à en transmettre un nouveau en 1988-1989.

5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES

Faisant suite aux demandes d'information faites par les années passées et à la mise en place du schéma de développement relatif aux systèmes d'information, chaque établissement universitaire sera tenu de transmettre au Ministère des données dans le cadre des contingentements en médecine et des systèmes d'information suivants: rapport financier 1988-1989 et recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU).

5.1 Rapport financier 1988-1989

Le rapport financier annuel 1988-1989 intégrant les états financiers, les annexes, les statistiques, le rapport du vérificateur externe et le questionnaire complété par ce dernier est requis pour le 1er septembre 1989.

5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU)

Le recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU) doit être transmis par trimestre selon les modalités et les échéances prévues au Manuel de procédures en vigueur. Les données transmises dans le cadre de ce système feront l'objet de vérification par le vérificateur externe de l'établissement.

5.3 Contingentement en médecine

Un état des inscriptions en début d'année, un bilan en fin d'année et certains renseignements spécifiques seront requis, en concordance avec les échéances des politiques de contingentement et des opérations administratives connexes.

5.4 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents

Le Ministère doit s'assurer que chaque établissement fournisse les informations demandées selon les échéanciers prévus et que les retards causés par l'un ou l'autre ne soient pas de nature à empêcher un traitement et une analyse rapides de l'information obtenue.

En cas de retard, c'est-à-dire dès le lendemain de la date d'échéance prévue pour un système ou une demande d'information spécifique, le Ministère pourra informer le chef d'établissement concerné que des informations demandées ne sont pas entrées à temps et qu'en conséquence il retiendra le versement mensuel aussi longtemps que les informations ne seront pas parvenues à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE DÉTERMINATION DES POSTES DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE

Le Conseil des ministres a adopté le 16 mars 1988, le décret 373-88 concernant la détermination des postes de stagiaires disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 1988-1989.

Pour assurer le respect de ce décret gouvernemental, le Ministère adopte les mesures particulières suivantes.

A) Concernant les postes contingentés

Le Gouvernement autorise les postes suivants:

1. Un total de 1 735 postes équivalents temps complet comprenant 575 postes d'entrée en formation postdoctorale en médecine, dont approximativement 288 postes en première année de médecine familiale ou omnipratique.

2. Un total de 287 entrées en spécialisation pour les diplômés de 1988 inscrits en dernière année d'externat en 1987-1988, dont un minimum de 35 postes qui doivent être réservés pour des candidats s'engageant à pratiquer quatre ans en région insuffisamment pourvue de spécialistes, sous réserve d'une pénalité de 0,2 M $ en cas d'inobservance de cet engagement.

3. À titre exceptionnel et sur une base transitoire, un maximum de 146 entrées en spécialisation pour les internes du Québec de 1987-1988. Afin de respecter l'objectif des 35 postes réservés pour les régions en pénurie, certains de ces 146 postes pourraient être offerts à des candidats qui s'engageront à pratiquer quatre ans en région insuffisamment pourvue de spécialistes, sous réserve d'une pénalité de 0,2 M $ en cas d'inobservance de cet engagement.

4. Advenant que les postes réservés ne puissent être comblés respectivement par des diplômés de 1988 ou par des internes de 1987-1988, ils pourront l'être par des retours de pratique sujets aux engagements et pénalités mentionnés ci-dessus.

5. Sera permis, en 1988-1989, le remplacement durant la première année de formation postdoctorale seulement, des étudiants admis sur les 287 postes rémunérés d'entrée en spécialité qui transféreraient en omnipratique à la condition que ces remplacements soient soumis aux engagements et pénalités mentionnés ci- dessus, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de postes réservés pour les régions en pénurie.

La répartition par spécialité des 433 postes d'entrée en spécialisation doit être sensiblement similaire à celle qui apparaît au tableau suivant; tout écart important devra être justifié.

Tableau de la répartition par spécialité
des postes d'entrée en spécialisation pour 1988-1989

	Programme régulier	Programme réservé aux territoires, aux établissements ou aux spécialités en pénurie
SPECIALITÉS CHIRURGICALES		
Chirurgie gén. et sous-spéc.	87 (1)	3 (4)
Chirurgie orthopédique (2)	-	3
Neurochirurgie (2)	-	-
Obstétrique/gynécologie	22	3
Ophtalmologie	17	1
Oto-rhino-laryngologie (2)	-	-
Urologie (2)	-	1
SPECIALITÉS MÉDICALES		
Médecine interne	101 (3)	10 (5)
Médecine nucléaire	4	-
Neurologie	-	1
Pédiatrie	32	1
AUTRES SPÉCIALITÉS		
Anatomo-pathologie	13	-
Anesthésie/réanimation	36	3
Biochimie médicale	4	-
Microbiologie médicale	5	-
Psychiatrie	47	6
Radiologie diagnostique	18	3
Radio/oncologie	4	-
Santé communautaire	8	-
TOTAL	398	35

(1) Comprend les entrées en spécialité de chirurgie plastique, de chirurgie orthopédique, de neurochirurgie, d'oto-rhino-laryngologie et d'urologie, compte tenu des changements de programmes assez fréquents vers ces spécialités.

(2) Cette spécialité est incluse dans la chirurgie générale et sous-spécialités.

(3) Comprend les entrées en spécialité de médecine interne et sous-spécialités: allergie, cardiologie, dermatologie, endocrinologie, gastro-entérologie, hématologie, néphrologie, physiatrie, pneumologie et rhumatologie, puisque la sous-spécialité est choisie durant les dernières années de formation.

(4) Chirurgie générale seulement.

(5) Cinq en médecine interne, deux en cardiologie, un en dermatologie, un en gastro-entérologie et un en physiatrie.

B) Concernant les hors contingent

Le Gouvernement autorise les postes suivants:

1. Un total de 33 postes en première année de résidence en médecine familiale ou en omnipratique pour des diplômés de facultés de médecine situées en dehors du Canada et des États-Unis, en maintenant l'obligation de pratiquer par la suite quatre ans dans un territoire insuffisamment pourvu de médecins, sous peine d'une pénalité de 0,2 M $, ces 33 postes étant ainsi répartis:

   a) 28 postes pour compléter l'intégration sur trois ans des 90 médecins immigrants admissibles à ce programme et inscrits sur une liste d'attente au 31 décembre 1984;

   b) 5 postes pour d'autres candidats, étant entendu que l'autorisation relative à ces 5 postes est conditionnelle à ce que les universités disposent d'une capacité résiduelle équivalente en première année de médecine de famille ou d'omnipratique.

2. Un total de 7 postes d'internat rotatoire, autorisés en 1987-1988 mais non utilisés et transférés en 1988-1989.

3. Un total de 15 nouveaux postes de résidents pour des citoyens américains, ce qui porterait à 40 le nombre maximum de candidats admis dans ce contingentement spécifique, à la condition que ces candidats s'engagent à retourner dans leur pays une fois leurs études terminées.

4. Un total de 9 nouveaux postes en troisième année de résidence ou plus pour des citoyens canadiens qui ont commencé leur formation postdoctorale dans une autre province canadienne, ce qui porterait à 22 le nombre maximum de candidats admis dans ce contingentement spécifique, à la condition que ces candidats s'engagent à ne pas pratiquer au Québec une fois leurs études terminées.

C) Concernant les règles de gestion, les mesures de contrôle et les pénalités liées à cette politique

1. Tous les quotas de postes précisés par cette politique sont donnés pour l'ensemble des quatre universités qui ont une faculté de médecine au Québec; il appartient à ces universités de se répartir entre elles chacun de ces quotas.

2. La définition d'une entrée en spécialisation est la suivante: tout étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un programme de spécialisation sur un poste de résident, avec l'assurance de pouvoir se réinscrire l'année suivante s'il satisfait aux exigences de la formation.

3. Tout moniteur clinique ou médecin sélectionné qui obtiendra en 1988-1989 un certificat de spécialistes et qui s'installera au Québec pourra être pris en compte dans la détermination du nombre des entrées en spécialisation pour les années subséquentes.

4. Aucun abandon en cours de formation ne peut faire l'objet d'un remplacement, à moins que ce soit explicitement prévu par la politique.

5. Les universités doivent s'assurer, avant d'inscrire tout candidat à un poste conditionnel à l'engagement de pratiquer quatre ans en région désignée, qu'il a bien signé le contrat prescrit par la politique avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

6. Toute dérogation à l'une ou l'autre des conditions posées pour l'occupation d'un poste autorisé fera l'objet des mesures suivantes:

   - déduction de la subvention de fonctionnement des universités concernées de l'équivalent du salaire afférent au poste occupé en contravention de la politique;

   - ajustement à la baisse du nombre de postes autorisés les années subséquentes en fonction des dérogations observées.

   Ces mesures de contrôle s'appliquent au nombre total de postes contingentés, ainsi qu'à toutes les sous-catégories de postes précisées dans la politique.

7. Les universités ou leur mandataire (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) devront mettre à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tous les renseignements requis aux fins du contrôle de cette politique et de l'élaboration de la politique pour les années subséquentes, y compris les données nominatives nécessaires qui devront pouvoir être rendues disponibles sur demande, dans un délai raisonnable. Ces demandes seront assujetties à la règle relative aux pénalités en cas de retard dans la transmission des documents.

7. RÈGLES RELATIVES AU CONTINGENTEMENT DES NOUVELLES INSCRIPTIONS EN FORMATION PRÉDOCTORALE EN MÉDECINE

La politique de contingentement des nouvelles admissions en médecine, entérinée par les CT 144708 du 31 mai 1983 et 151391 du 26 juin 1984, précise le nombre maximal de places réservées à des étudiants québécois et la répartition de ces places entre les facultés de médecine. De plus, les Règles budgétaires 1986-1987 précisaient que les universités ne pouvaient combler la diminution du nombre de places réservées aux étudiants québécois que par des étudiants munis d'un visa d'étudiant étranger ou par des étudiants admissibles dans le cadre d'ententes intergouvernementales.

À la demande du milieu médical québécois, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied une table de concertation sur la main-d'oeuvre médicale; les facultés de médecine y sont présentes. En attendant les résultats des travaux de cette table, les ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Enseignement supérieur et de la Science optent pour une politique de statu quo et demandent aux universités de limiter les nouvelles admissions annuelles en médecine pour 1988-1989 aux nombres suivants:

A) Places pour les québécois

1) Le nombre et la répartition des places réservées aux étudiants québécois demeurent les mêmes qu'en 1987-1988:

Laval	Montréal	Sherbrooke	McGill	Total
129	163	88	101	481

Cependant, étant donné les dépassements observés en 1987-1988, ces quotas sont réduits de deux places à l'Université de Montréal et de trois places à l'Université de Sherbrooke en 1988-1989, ou, à défaut, en 1989-1990.

2) La définition de "québécois" pour les fins de l'application de cette politique est la suivante: citoyen canadien ou résident permanent dont l'adresse permanente au formulaire d'admission est au Québec.

3) Les universités doivent combler prioritairement ces places.

B) Places pour les non québécois

1) Un contingent de 24 places est réservé aux candidats admissibles dans le cadre d'ententes intergouvernementales: 19 places dans le cadre de l'entente Québec/-Nouveau-Brunswick et 5 places dans le cadre de l'entente Québec/Ontario pour 1988-1989.

2) Un contingent de 41 places est réservé pour des étudiants canadiens non québécois; les universités se partageront ce contingent.

3) Un contingent de 30 places est réservé pour des étudiants étrangers munis d'un visa d'étudiant; les universités se partageront ce contingent.

C) Nouvelles inscriptions dans une année autre qu'en 1ère année

Les inscriptions dans des années autres que la 1ère année de médecine doivent être considérées comme de nouvelles inscriptions, à moins que les étudiants concernés proviennent d'une autre faculté de médecine québécoise.

D) Contrôles et pénalités

1) Le Ministère ne tiendra pas compte de la diminution des 105 places dans le cadre du financement des effectifs étudiants supplémentaires au niveau des subventions de fonctionnement pour l'année 1988-1989.

2) Le Ministère diminuera la subvention de fonctionnement de l'université n'ayant pas appliqué la politique. Cette diminution sera calculée ainsi: coût per capita de formation en médecine prédoctorale X nombre de cas dérogeant à la politique.

3) Tout dépassement observé pour une année donnée dans le nombre de nouvelles entrées en faculté de médecine sera compensé par une diminution équivalente du nombre de postes autorisés au cours des années subséquentes.

4) Les universités devront transmettre au Ministère à l'automne puis au printemps de chaque année les informations requises pour les fins de contrôle et de révision de cette politique. Les informations nominatives nécessaires pour assurer le suivi des étudiants admis dans le cadre d'ententes intergouvernementales ou avec un visa d'étudiant étranger seront également requises. Ces demandes seront assujetties à la règle relative aux pénalités en cas de retard dans la transmission des documents.

Tableau 1 : Etablissement des depenses admissibles des universites pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

UNIVERSITE	DEPENSES DE BASE ADMISSIBLES 1987-1988 (1)	+	AJUSTEMENTS TOTAUX INTEGRES DANS LA BASE. (2)	=	DEPENSES DE BASE AJUSTEES	+	INDEXATION (3)	=	DEPENSES DE BASE 1988-1989	+	AJUSTEMENTS SPECIFIQUES TOTAUX (4)	=	DEPENSES ADMISSIBLES 1988-1989
BISHOP	9131		105		9236		317		9553		997		10550
CONCORDIA	102511		1571		104082		3573		107655		11088		118743
HEC	22355		316		22671		778		23449		3075		26524
LAVAL	204385		6105		210490		7227		217717		19097		236814
MCGILL	149083		1870		150953		5183		156136		16494		172630
MONTREAL	209690		1472		211162		7250		218412		14836		233248
POLYTECHNIQUE	38492		580		39072		1341		40413		3633		44046
QUEBEC	304202		4439		308641		10596		319237		20701		339938
SHERBROOKE	76479		1843		78322		2689		81011		12020		93031
TOTAL	1116328		18301		1134629		38954		1173583		101941		1275524

(1) Les donnees sont tirees des calculs definitifs de l'enveloppe 1987-1988 du document "Calculs des subventions de fonctionnement aux universites du Quebec 1987-1988", mai 1988.
(2) voir Tableau 2.
(3) En plus de l'indexation proprement dite, cet element comprend l'augmentation des masses salariales due au vieillissement et la hausse des contributions de l'employeur aux regimes universels.
(4) voir Tableau 3.

D.R.M.F., septembre 1988

Tableau 2: Sommaire des ajustements specifiques de l annee 1987-1988, integres dans la base
(en milliers de dollars)

Universite	Developpement effectifs 1987-1988	Operation de nouveaux espaces(1)	Audiologie et Orthophonie	Total
BISHOP	85	20	0	105
CONCORDIA	1571	0	0	1571
H.E.C.	316	0	0	316
LAVAL	6105	0	0	6105
McGILL	1870	0	0	1870
MONTREAL	1096	341	35	1472
POLYTECHNIQUE	580	0	0	580
QUEBEC	4201	238	0	4439
SHERBROOKE	1843	0	0	1843
TOTAL	17667	599	35	18301

1. Les differences dans ces donnees par rapport aux ajustements calcules pour 1987-1988, correspondent au temps de non utilisation des nouveaux espaces en 1987-1988.

D.R.M.F., septembre 1988

Tableau 3: Sommaire des ajustements specifiques pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

Universite	Developpement des effectifs 1987/1986 (1)	Locations	Credits additionnels (2)	Frais d' enseignement medical	Actions structurantes (3)	Services aux etudiants	Medecine familiale (8)	Fonds de developpement pedagogique(4)	RDF PPMEP (5)	Services aux collectivites (6)	Autres ajustements (7)	TOTAL
BISHOP	182	0	621	0	0	106	0	0	0	0	88	997
CONCORDIA	1755	5704	1781	0	708	1140	0	0	0	0	0	11088
HEC	1056	334	1084	0	299	302	0	0	0	0	0	3075
LAVAL	4584	707	3179	3762	2224	1797	364	0	130	33	2317	19097
McGILL	2474	479	6098	4209	1270	1444	350	66	0	104	0	16494
MONTREAL	-703	3313	3459	5163	1447	1736	397	0	0	37	-13	14836
POLYTECHNIQUE	48	712	802	0	1798	273	0	0	0	0	0	3633
QUEBEC	-3657	15359	3871	0	1522	2713	0	32	670	95	96	20701
SHERBROOKE	3178	2121	1620	1654	2097	755	310	81	150	31	23	12020
TOTAL	6917	28729	22515	14788	11365	10266	1421	179	950	300	2511	101941

(1) Voir les annexes 1A a 1J
(2) Voir le tableau 6
(3) Voir les annexes 2,3 et 4
(4) Voir l'annexe 5
(5) Voir annexe 7
(6) Voir l'annexe 6
(7) Voir l'annexe 8
(8) Voir l'annexe 9

D.R.M.F., septembre 1988

Tableau 4: Determination des revenus admissibles du regime general et du regime particulier pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

	REVENUS ADMISSIBLES SELON LE REGIME GENERAL								
	REVENUS ADMISSIBLES DE BASE 1986-1987			REVENUS ADDITIONNELS LIES AU DEVELOPPEMENT			TOTAL DES REVENUS du REGIME GENERAL	REVENUS ADMISSIBLES selon le REGIME PARTICULIER Previsions 1988-1989	TOTAL DES REVENUS
	Droits de scolarite selon le regime general	Admissions, inscriptions et amendes	Sous-total	Revenus des sessions d'ete et automne	Variation 1987/1986 (1)	Sous-total			
BISHOP	833	0	833	465	2.4%	11	844	275	1119
CONCORDIA	7484	227	7711	4215	2.6%	110	7821	1900	9721
HEC	2469	176	2645	1412	5.4%	77	2722	200	2922
LAVAL	12263	401	12664	6722	3.2%	214	12878	1050	13928
MCGILL	10413	10	10423	5684	1.7%	95	10518	7511	18029
MONTREAL	11947	435	12382	6809	-0.9%	-62	12320	1200	13520
POLYTECHNIQUE	1905	101	2006	1132	-2.6%	-29	1977	475	2452
QUEBEC	17764	1443	19207	10073	-3.4%	-343	18864	1154	20018
SHERBROOKE	5088	242	5330	2849	6.9%	198	5528	200	5728
TOTAL	70166	3035	73201			271	73472	13965	87437

(1) Cette variation en pourcentage est celle de l'effectif (en eetc) de l'annee civile 1987, par rapport a celui de 1986.

D.R.M.F., septembre 1988

Tableau 5: Subvention d'equilibre budgetaire 1988-1989 (en milliers de dollars)

UNIVERSITE	DEPENSES ADMISSIBLES 1988-1989	-	REVENUS ADMISSIBLES 1988-1989	=	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGETAIRE
BISHOP	10550		1119		9431
CONCORDIA	118743		9721		109022
HEC	26524		2922		23602
LAVAL	236814		13928		222886
MCGILL	172630		18029		154601
MONTREAL	233248		13520		219728
POLYTECHNIQUE	44046		2452		41594
QUEBEC	339938		20018		319920
SHERBROOKE	93031		5728		87303
SOUS-TOTAL	1275524		87437		1188087
SOLDE NON DISTRIBUE (1)	13435				13435
TOTAL	1288959		87437		1201522

(1) L enveloppe de chaque universite ne comprend pas les sommes du solde non distribue.

D.R.M.F., septembre 1988

TABLEAU 6 : REPARTITION ARRETEE PAR LE MINISTERE DES CREDITS ADDITIONNELS ALLOUES AUX UNIVERSITES POUR L'ANNEE 1988-1989
(en milliers de dollars)

UNIVERSITES	REDRESSEMENT DE LA BASE				RESORPTION DES DEFICITS ACCUMULES	FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE	CREDITS ADDITIONNELS TOTAUX	DISTRIBUTION	
	ALLOCATION DE BASE	REDRESSEMENT ADDITIONNEL	REDRESSEMENT TOTAL non indexe	REDRESSEMENT TOTAL indexe				retenu au solde non-distribue	inclus dans les ajustements specifiques
BISHOP	105	489	594	614	110	7	731	110	621
CONCORDIA	1207	183	1390	1438	1794	343	3575	1794	1781
H.E.C.	312	682	994	1028	30	56	1114	30	1084
LAVAL	1911	0	1911	1977	771	1202	3950	771	3179
McGILL	1687	2045	3732	3860	1945	2238	8043	1945	6098
MONTREAL	2055	0	2055	2126	1636	1333	5095	1636	3459
POLYTECHNIQUE	312	134	446	461	-	341	802	-	802
U. du QUEBEC	2895	0	2895	2994	-	877	3871	-	3871
SHERBROOKE	766	217	983	1017	714	603	2334	714	1620
ENSEMBLE des U.	11250	3750	15000	15515	7000	7000	29515	7000	22515

D.M.R.F., septembre 1988

Annexe 1: Montants inscrits pour le financement de l'effectif etudiant additionnel en 1988-1989
(en milliers de dollars)

Universite	Secteurs prioritaires		Autres secteurs		Total des secteurs		MONTANTS NETS
	Couts additionnels	Montants recuperes	Couts additionnels	Montants recuperes	Couts additionnels	Montants recuperes	
BISHOP	59	58	186	5	245	63	182
CONCORDIA	1520	1044	1527	248	3047	1292	1755
HEC	1056	71	107	36	1163	107	1056
LAVAL	3474	555	2670	1005	6144	1560	4584
McGILL	2601	626	1300	801	3901	1427	2474
MONTREAL	1480	1021	905	2067	2385	3088	-703
POLYTECHNIQUE	686	630	0	8	686	638	48
QUEBEC	1119	3730	720	1766	1839	5496	-3657
SHERBROOKE	2319	818	1856	179	4175	997	3178
TOTAL	14314	8553	9271	6115	23585	14668	8917

D.R.M.F., septembre 1988

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): TOTAL DES UNIVERSITES — ANNEXE 1 A

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 1er	effectif 1987 2ieme	effectif 1987 3ieme	cycle	effectif 1986 1er	effectif 1986 2ieme	effectif 1986 3ieme	cycle	variation1987/1986 1er	variation1987/1986 2ieme	variation1987/1986 3ieme	Total	couts supplementaires 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	16593	1147	815		16561	1103	740		545	61	75		3136970	723561	1194912	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	17007	1531	698		17118	1613	631		380	77	71		1983436	810102	997903	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250		2704	1046			2759	1038			50	36			408685	368999	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	23930	3726	172		24179	3422	170		650	345	12		2368423	2000268	86024	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622		430	27			407	29			28	2			215536	19243	14314062
							Sous-total	Variation au financement								1575	561	196					
Autres secteurs																							
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	1764	109	12		1774	92	9		30	17	3		214220	171854	35670	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	3156	260	19		3137	252	23		111	14	2		438429	74519	12293	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	28979				28905				556				1700060			
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	12403	1643	346		12076	1585	352		421	79	28		1429553	458716	205541	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	6142	104	29		6068	375	24		242	38	6		941770	260229	52377	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	11325	750	361		11529	786	347		82	0	15		253701	0	111615	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	4891				4624				310				905715			sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	4573	4088	202		4365	4175	183		334	24	19		1683281	166985	154061	9270592
							Sous-total	Variation au financement								2086	172	73					
Definancement							Total	Variation au financement								3661	733	269					
																				montants recuperes			
Secteurs prioritaires																							
03 sciences pures								16593	1147	815		16561	1103	740		-513	-17	0		-2186244	-119519	0	
04 sciences appliquees								17007	1531	698		17118	1613	631		-491	-159	-4		-1717104	-1046007	-37238	
05 sc. humaines(2et3)									2704	1046			2759	1038			-105	-28			-595896	-190041	
07 administration								23930	3726	172		24179	3422	170		-899	-41	-10		-2372056	-179004	-55726	sous-total
10 droit(2et3)									430	27			407	29			-5	-4			-24852	-29124	-8552811
							Sous-total	Variation au definancement								-1903	-327	-46					
Autres secteurs																							
01 sante peri-ad								1764	109	12		1774	92	9		-40	0	0		-265262	0	0	
02 sante para-ad								3156	260	19		3137	252	23		-92	-6	-6		-346309	-31447	-36944	
05 sc. humaines(1er)								28979				28905				-482				-1471318			
06 sc.de l'education								12403	1643	346		12076	1585	352		-94	-21	-34		-286065	-106082	-224539	
08 arts								6142	404	29		6068	375	24		-168	-9	-1		-692940	-54374	-9801	
09 lettres								11325	750	361		11529	786	347		-286	-36	-1		-928189	-208490	-8451	
10 droit(1er)								4091				4624				-43				-116844			sous-total
11 sante ad								4573	4088	202		4365	4175	183		-126	-111	0		-560979	-767151	0	-6115184
							Sous-total	Variation au definancement								-1331	-183	-42					
							Total	Variation au definancement								-3234	-510	-88					
							EFFECTIF NET	130763	16792	3727		130336	16569	3546		427	223	181					

Cout des sect. prioritaires	5761251
Cout des autres secteurs	3155408
TOTAL DES UNIVERSITES	8916659

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2) Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): BISHOP

ANNEXE 1 B

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 cycle 1er	1987 2ieme	1987 3ieme	effectif 1986 cycle 1er	1986 2ieme	1986 3ieme	variation1987/1986 1er	1987/1986 2ieme	1987/1986 3ieme	BISHOP	couts supplementaires 1er	2ieme	3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	163	1	0	156	0	0	7	1	0		40291	11862	0	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	65	0	0	90	0	0	0	0	0		0	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	3	0	-	5	0	-	0	0		-	0	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	375	0	0	373	0	0	2	0	0		7287	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	0	0	-	0	0	-	0	0		-	0	0	59440
							Sous-total	Variation au financement						9	1	0					
Autres secteurs																					
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	493	-	-	465	-	-	28	-	-		85615	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	0	36	0	0	31	0	0	5	0		0	29033	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	109	0	0	101	0	0	8	0	0		31133	0	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	319	0	0	306	1	0	13	0	0		40221	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-		0	-	-	sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	186001
							Sous-total	Variation au financement						49	5	0					
							Total	Variation au financement						58	6	0					

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	poids 1er	poids 2eme	poids 3eme	couts +	1899	* 0.5	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme		montants recuperes 1er	2eme	3eme	
03 sciences pures	6312	1.0	2.5	3.5	4106	8840	11996	163	1	0	156	0	0	0	0	0		0	0	0	
04 sciences appliquees	1680	1.0	2.5	3.5	1789	3049	3890	65	0	0	90	0	0	-25	0	0		-44736	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	4618	-	2.5	3.3	-	6722	8569	-	3	0	-	5	0	-	-2	0		-	-13444	0	
07 administration	2485	1.0	2.1	2.8	2192	3559	4428	375	0	0	373	0	0	0	0	0		0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	0	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0		-	0	0	-58180
							Sous-total	Variation au definancement						-25	-2	0					
Autres secteurs																					
01 sante peri-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
02 sante para-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4618	1.0	-	-	3258	-	-	493	-	-	465	-	-	0	-	-		0	-	-	
06 sc.de l'education	2002	1.0	2.1	2.8	1951	3052	3753	0	36	0	0	31	0	0	0	0		0	0	0	
08 arts	4585	1.0	2.1	2.8	3242	5763	7368	109	0	0	101	0	0	0	0	0		0	0	0	
09 lettres	3351	1.0	2.5	3.3	2625	5138	6478	319	0	0	306	1	0	0	-1	0		0	-5138	0	
10 droit(1er)	0	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-		0	-	-	sous-total
11 sante ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	-5138
							Sous-total	Variation au definancement						0	-1	0					
							Total	Variation au definancement						-25	-3	0					
							EFFECTIF NET	1524	40	0	1491	37	0	33	3	0					

Cout des sect. prioritaires	1260
Cout des autres secteurs	180863
total de BISHOP	182124

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite

(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): CONCORDIA — ANNEXE 1C

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 cycle 1er	1987 2ieme	1987 3ieme	effectif 1986 cycle 1er	1986 2ieme	1986 3ieme	variation 1987/1986 CONCORDIA 1er	2ieme	3ieme	couts supplementaires 1er	2ieme	3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	1937	74	22	1844	78	15	93	0	7	535299	0	111525	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	1646	253	85	1553	382	78	93	0	7	485420	0	98385	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	188	88	-	170	79	-	18	9	-	147127	92250	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	3261	514	22	3314	531	15	0	0	7	0	0	50181	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	1520186
							Sous-total	Variation au financement						186	18	30				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	4369	-	-	4011	-	-	358	-	-	1094643	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	638	149	16	549	144	19	89	5	0	302210	29033	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	1224	50	0	1205	46	0	19	4	0	73941	27393	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	2175	94	0	2239	106	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1527219
							Sous-total	Variation au financement						466	9	0				
							Total	Variation au financement						652	27	30				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2ene	3ene	couts +	2322	* 0.5	1er	2ene	3ene	1er	2ene	3ene	1er	2ene	3ene	montants recuperes 1er	2ene	3ene	
03 sciences pures	4537	1.0	2.5	3.5	3430	6833	9101	1937	74	22	1844	78	15	0	-4	0	0	-27330	0	
04 sciences appliquees	4093	1.0	2.5	3.5	3207	6277	8323	1646	253	85	1553	382	78	0	-129	0	0	-809698	0	
05 sc. humaines(2et3)	3806	-	2.5	3.3	-	5919	7441	-	188	88	-	170	79	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2824	1.0	2.1	2.8	2573	4126	5114	3261	514	22	3314	531	15	-53	-17	0	-136369	-70144	0	sous-total
10 droit(2et3)	0	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-1043542
							Sous-total	Variation au definancement						-53	-150	0				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3806	1.0	-	-	3064	-	-	4369	-	-	4011	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	3499	1.0	2.1	2.8	2911	4835	6060	638	149	16	549	144	19	0	0	-3	0	0	-18180	
08 arts	5207	1.0	2.1	2.8	3764	6628	8450	1224	50	0	1205	46	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3025	1.0	2.5	3.3	2673	4942	6152	2175	94	0	2239	106	0	-64	-12	0	-171102	-59305	0	
10 droit(1er)	0	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-248587
							Sous-total	Variation au definancement						-64	-12	-3				
							Total	Variation au definancement						-117	-162	-3				
							EFFECTIF NET	15250	1322	233	14715	1457	206	535	-135	27				

Cout des sect. prioritaires	476645
Cout des autres secteurs	1278632
total de CONCORDIA	1755277

(1) Formule: ((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): H.E.C.

ANNEXE 1 D

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 cycle 1er	effectif 1987 cycle 2ieme	effectif 1987 cycle 3ieme	effectif 1986 cycle 1er	effectif 1986 cycle 2ieme	effectif 1986 cycle 3ieme	variation 1987/1986 1er	variation 1987/1986 2ieme	H.E.C. 3ieme	couts supplementaires 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	272	40	0	235	46	0	37	0	0	212969	0	0	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	311	25	0	330	22	0	0	3	0	0	31562	0	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	48	0	-	38	0	-	10	0	-	81737	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	2928	412	14	2767	394	13	161	18	1	586640	104362	7169	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	7	0	-	3	0	-	4	0	-	30791	0	1055230
							Sous-total	Variation au financement						198	35	1				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	324	-	-	289	-	-	35	-	-	107018	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	69	-	-	84	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107018
							Sous-total	Variation au financement						35	0	0				
							Total	Variation au financement						233	35	1				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2eme	3eme	couts +	2231	* 0.5	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	montants recuperes 1er	montants recuperes 2eme	montants recuperes 3eme	
03 sciences pures	2533	1.0	2.5	3.5	2382	4281	5547	272	40	0	235	46	0	0	-6	0	0	-25686	0	
04 sciences appliquees	2533	1.0	2.5	3.5	2382	4281	5547	311	25	0	330	22	0	-19	0	0	-45250	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	2533	-	2.5	3.3	-	4281	5294	-	48	0	-	38	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2533	1.0	2.1	2.8	2382	3774	4661	2928	412	14	2767	394	13	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	2533	-	2.5	3.3	-	4281	5294	-	7	0	-	3	0	-	0	0	-	0	0	-70936
							Sous-total	Variation au definancement						-19	-6	0				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	2533	1.0	-	-	2382	-	-	324	-	-	289	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	0	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	2533	1.0	2.1	2.8	2382	3774	4661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	2533	1.0	2.5	3.3	2382	4281	5294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit(1er)	2533	1.0	-	-	2382	-	-	69	-	-	84	-	-	-15	-	-	-35724	-	-	sous-total
11 sante ad	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-35724
							Sous-total	Variation au definancement						-15	0	0				
							Total	Variation au definancement						-34	-6	0				
							EFFECTIF NET	3904	532	14	3705	503	13	199	29	1				

Cout des sect. prioritaires	984294
Cout des autres secteurs	71295
total de H.E.C.	1055589

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite

(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): LAVAL

ANNEXE 1 E

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 1er	effectif 1987 2ieme	effectif 1987 3ieme	effectif 1986 1er	effectif 1986 2ieme	effectif 1986 3ieme	variation 1987/1986 1er	variation 1987/1986 2ieme	variation 1987/1986 3ieme	LAVAL 1er	LAVAL 2ieme	LAVAL 3ieme	couts supplementaires
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	3412	204	146	3144	186	133	268	18	13	1542583	213510	207118	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	3566	284	113	3357	295	107	209	0	6	1090890	0	84330	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	620	263	-	630	237	-	0	26	-	0	266499	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	2865	323	54	2964	338	61	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	115	7	-	106	7	-	9	0	-	69279	0	3474209
							Sous-total	Variation au financement						477	27	45				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	398	38	3	368	31	1	30	7	2	214220	70763	23780	
02 sante para-md	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	726	23	7	656	16	13	70	7	0	276487	37260	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	4666	-	-	4539	-	-	127	-	-	388323	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	1722	281	102	1598	265	110	124	16	0	421056	92905	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	942	67	6	1023	57	7	0	10	0	0	68481	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	2118	139	96	2212	146	90	0	0	6	0	0	44646	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	1111	-	-	1027	-	-	84	-	-	245420	-	-	sous-total
11 sante md	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	1178	839	45	1038	866	35	140	0	10	705567	0	81085	2669992
							Sous-total	Variation au financement						575	40	18				
							Total	Variation au financement						1052	67	63				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2eme	3eme	couts +	2504	* 0.5	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	montants recuperes 1er	2eme	3eme	
03 sciences pures	6542	1.0	2.5	3.5	4523	9429	12700	3412	204	146	3144	186	133	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquees	6736	1.0	2.5	3.5	4620	9672	13039	3566	284	113	3357	295	107	0	-11	0	0	-106388	0	
05 sc. humaines(2et3)	3972	-	2.5	3.3	-	6218	7807	-	620	263	-	630	237	-	-10	0	-	-62176	0	
07 administration	3137	1.0	2.1	2.8	2820	4545	5643	2865	323	54	2964	338	61	-99	-15	-7	-279210	-68181	-39503	sous-total
10 droit(2et3)	4404	-	2.5	3.3	-	6757	8519	-	115	7	-	106	7	-	0	0	-	0	0	-555458
							Sous-total	Variation au definancement						-99	-36	-7				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	14804	1.0	1.5	1.8	8654	12355	14576	398	38	3	368	31	1	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-md	5450	1.0	1.5	1.8	3977	5340	6157	726	23	7	656	16	13	0	0	-6	0	0	-36944	
05 sc. humaines(1er)	3972	1.0	-	-	3238	-	-	4666	-	-	4539	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4532	1.0	2.1	2.8	3518	6011	7597	1722	281	102	1598	265	110	0	0	-8	0	0	-60780	
08 arts	6107	1.0	2.1	2.8	4305	7664	9801	942	67	6	1023	57	7	-81	0	-1	-348735	0	-9801	
09 lettres	3859	1.0	2.5	3.3	3182	6076	7620	2118	139	96	2212	146	90	-94	-7	0	-299086	-42535	0	
10 droit(1er)	4404	1.0	-	-	3454	-	-	1111	-	-	1027	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante md	8535	1.0	1.5	1.8	5519	7653	8933	1178	839	45	1038	866	35	0	-27	0	0	-206631	0	-1004512
							Sous-total	Variation au definancement						-175	-34	-15				
							Total	Variation au definancement						-274	-70	-22				
							EFFECTIF NET	22704	2933	842	21926	2936	801	778	-3	41				

Cout des sect. prioritaires	2918751
Cout des autres secteurs	1665481
total de LAVAL	4584231

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): McGILL

ANNEXE 1 F

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1er	1987 cycle 2ieme	1987 cycle 3ieme	effectif 1er	1986 cycle 2ieme	1986 cycle 3ieme	variation 1987/1986 1er	variation 1987/1986 2ieme	variation 1987/1986 3ieme	McGILL 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	2936	222	268	2796	197	248	140	25	20	805827	296541	318643	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	1638	342	244	1768	361	213	0	0	31	0	0	435704	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	310	160	-	311	162	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	2303	1106	16	2235	1028	12	68	78	4	247773	452235	28675	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	52	10	-	50	14	-	2	0	-	15395	0	2600794
							Sous-total	Variation au financement						208	105	55				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	185	2	0	186	2	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	373	101	6	332	94	5	41	7	1	161942	37260	6147	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	3672	-	-	3675	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	1215	238	36	1173	228	28	42	10	8	142616	58065	58726	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	881	54	4	698	42	4	183	12	0	712165	82178	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	1844	109	79	1836	115	79	8	0	0	24751	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	471	-	-	487	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	784	1528	93	910	1551	91	0	0	2	0	0	16217	1300067
							Sous total	Variation au financement						274	29	11				
							Total	Variation au financement						482	134	66				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2ème	3ème	couts +	2410	* 0.5	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	montants recuperes 1er	2ème	3ème	
03 sciences pures	5065	1.0	2.5	3.5	3738	7536	10069	2936	222	268	2796	197	248	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquees	4506	1.0	2.5	3.5	3458	6838	9091	1638	342	244	1768	361	213	-130	-19	0	-449567	-129921	0	
05 sc. humaines(2et3)	3012	-	2.5	3.3	-	4970	6174	-	310	160	-	311	162	-	-1	-2	-	-4970	-12349	
07 administration	2281	1.0	2.1	2.8	2345	3600	4398	2303	1106	16	2235	1028	12	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3682	-	2.5	3.3	-	5808	7281	-	52	10	-	50	14	-	0	-4	-	0	-29124	-625930
							Sous-total	Variation au definancement						-130	-20	-6				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	14254	1.0	1.5	1.8	8332	11895	14033	185	2	0	186	2	0	-1	0	0	-8332	0	0	
02 sante para-ad	5776	1.0	1.5	1.8	4093	5537	6404	373	101	6	332	94	5	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3012	1.0	-	-	2711	-	-	3672	-	-	3675	-	-	-3	-	-	-8133	-	-	
06 sc.de l'education	4840	1.0	2.1	2.8	3625	6287	7982	1215	238	36	1173	228	28	0	0	0	0	0	0	
08 arts	4962	1.0	2.1	2.8	3686	6415	8151	881	54	4	698	42	4	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3692	1.0	2.5	3.3	3051	5820	7297	1844	109	79	1836	115	79	0	-6	0	0	-34919	0	
10 droit(1er)	3682	1.0	-	-	3046	-	-	471	-	-	487	-	-	-16	-	-	-48739	-	-	sous-total
11 sante ad	6494	1.0	1.5	1.8	4452	6076	7050	784	1528	93	910	1551	91	-126	-23	0	-560979	-139743	0	-800845
							Sous-total	Variation au definancement						-146	-29	0				
							Total	Variation au definancement						-276	-49	-6				
							EFFECTIF NET	16302	4064	916	16096	3979	856	206	85	60				

Cout des sect. prioritaires	1974864
Cout des autres secteurs	499222
total de McGILL	2474086

(1) Formule: ((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): MONTREAL — ANNEXE 1 6

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 1er	effectif 1987 2ieme	effectif 1987 3ieme	effectif 1986 1er	effectif 1986 2ieme	effectif 1986 3ieme	variation 1987/1986 1er	variation 1987/1986 2ieme	variation 1987/1986 3ieme	MONTREAL couts supplementaires 1er	2ieme	3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	2599	252	233	2652	259	227	0	0	6	0	0	95593	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	1162	84	57	1131	76	61	31	8	0	161807	84166	0	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	694	387	-	779	413	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	1155	448	22	1156	255	23	0	193	0	0	1118991	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	140	10	-	145	8	-	0	2	-	0	19243	1479800
							Sous-total	Variation au financement						31	201	8				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	1176	64	9	1214	56	8	0	8	1	0	80873	11890	
02 sante para-ad	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	1490	136	6	1496	142	5	0	0	1	0	0	6147	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	5128	-	-	5346	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	2013	416	172	2107	437	195	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	779	106	19	785	115	13	0	0	6	0	0	52377	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	1834	276	119	1859	279	115	0	0	4	0	0	29764	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	1509	-	-	1377	-	-	132	-	-	385659	-	-	sous-total
11 sante ad	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	1762	1267	51	1703	1328	46	59	0	5	297346	0	40542	904599
							Sous-total	Variation au financement						191	8	17				
							Total	Variation au financement						222	209	25				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	couts +	2435	* 0.5	effectif 1987 1er	effectif 1987 2ieme	effectif 1987 3ieme	effectif 1986 1er	effectif 1986 2ieme	effectif 1986 3ieme	variation 1987/1986 1er	variation 1987/1986 2ieme	variation 1987/1986 3ieme	montants recuperes 1er	2ieme	3ieme	
03 sciences pures	6626	1.0	2.5	3.5	4531	9500	12814	2599	252	233	2652	259	227	-53	-7	0	-240126	-66503	0	
04 sciences appliquees	4624	1.0	2.5	3.5	3530	6998	9310	1162	84	57	1131	76	61	0	0	-4	0	0	-37238	
05 sc. humaines(2et3)	3404	-	2.5	3.3	-	5473	6834	-	694	387	-	779	413	-	-85	-26	-	-465177	-177692	
07 administration	3328	1.0	2.1	2.8	2882	4712	5877	1155	448	22	1156	255	23	-1	0	-1	-2882	0	-5877	sous-total
10 droit(2et3)	3002	-	2.5	3.3	-	4970	6171	-	140	10	-	145	8	-	-5	0	-	-24852	0	-1020346
							Sous-total	Variation au definancement						-54	-97	-31				
Autres secteurs																				
01 sante peri-ad	10872	1.0	1.5	1.8	6654	9372	11003	1176	64	9	1214	56	8	-38	0	0	-252838	0	0	
02 sante para-ad	5365	1.0	1.5	1.8	3900	5241	6046	1490	136	6	1496	142	5	-6	-6	0	-23400	-31447	0	
05 sc. humaines(1er)	3404	1.0	-	-	2920	-	-	5128	-	-	5346	-	-	-218	-	-	-636471	-	-	
06 sc.de l'education	3651	1.0	2.1	2.8	3043	5052	6330	2013	416	172	2107	437	195	-94	-21	-23	-286065	-106082	-145579	
08 arts	4594	1.0	2.1	2.8	3515	6042	7650	779	106	19	785	115	13	-6	-9	0	-21088	-54374	0	
09 lettres	3396	1.0	2.5	3.3	2915	5462	6821	1834	276	119	1859	279	115	-25	-3	0	-72886	-16387	0	
10 droit(1er)	3002	1.0	-	-	2719	-	-	1509	-	-	1377	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante ad	7574	1.0	1.5	1.8	5005	6898	8034	1762	1267	51	1703	1328	46	0	-61	0	0	-420777	0	-2067393
							Sous-total	Variation au definancement						-387	-100	-23				
							Total	Variation au definancement						-441	-197	-54				
							EFFECTIF NET	20607	3883	1085	20826	3871	1114	-219	12	-29				

Cout des sect. prioritaires	459454
Cout des autres secteurs	-1162794
total de MONTREAL	-703341

(1) Formule: ((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): POLYTECHNIQUE

ANNEXE 1 H

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1er	1987 cycle 2ieme	1987 cycle 3ieme	effectif 1er	1986 cycle 2ieme	1986 cycle 3ieme	variation1987/1986 1er	variation1987/1986 2ieme	POLY 3ieme	couts supplementaires 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	447	20	3	486	15	0	0	5	3	0	59308	47796	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	3053	336	159	3173	309	138	0	27	21	0	284062	295154	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	686321
							Sous-total	Variation au financement						0	32	24				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-md	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	0	-	-	1	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante md	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Sous-total	Variation au financement						0	0	0				
							Total	Variation au financement						0	32	24				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2eme	3eme	couts +	2937	* 0.5	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	montants recuperes 1er	montants recuperes 2eme	montants recuperes 3eme	
03 sciences pures	4940	1.0	2.5	3.5	3939	7644	10114	447	20	3	486	15	0	-39	0	0	-153604	0	0	
04 sciences appliquees	4940	1.0	2.5	3.5	3939	7644	10114	3053	336	159	3173	309	138	-120	0	0	-472628	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	4940	-	2.5	3.3	-	7644	9620	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	4940	1.0	2.1	2.8	3939	6656	8385	1	0	0	2	0	0	-1	0	0	-3939	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	0	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-630170
							Sous-total	Variation au definancement						-160	0	0				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante para-md	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4940	1.0	-	-	3939	-	-	0	-	-	1	-	-	-1	-	-	-3939	-	-	
06 sc.de l'education	0	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	0	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	4940	1.0	2.5	3.3	3939	7644	9620	0	0	0	1	0	0	-1	0	0	-3939	0	0	
10 droit(1er)	0	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante md	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-7877
							Sous-total	Variation au definancement						-2	0	0				
							Total	Variation au definancement						-162	0	0				
							EFFECTIF NET	3501	356	162	3663	324	138	-162	32	24				

Cout des sect. prioritaires	56151
Cout des autres secteurs	-7877
total de POLYTECHNIQUE	48274

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): QUEBEC — ANNEXE 1 I

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	2ieme	3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 cycle 1er	2ieme	3ieme	effectif 1986 cycle 1er	2ieme	3ieme	variation 1987/1986 1er	2ieme	3ieme	QUEBEC couts supplementaires 1er	2ieme	3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	3804	237	73	4060	232	50	0	5	23	0	59308	366440	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	4018	123	1	4215	106	1	0	17	0	0	178854	0	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	673	148	-	651	147	-	22	1	-	179822	10250	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	9330	661	44	10075	605	46	0	56	0	0	324681	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	18	0	-	18	0	-	0	0	-	0	0	1119354
							Sous-total	Variation au financement						0	100	24				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	5	5	0	6	3	0	0	2	0	0	20218	0	
02 sante para-md	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	338	0	0	383	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	9242	-	-	9502	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	4733	313	20	4732	293	0	1	20	20	3396	116131	146815	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	2013	126	0	2094	115	0	0	11	0	0	75330	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	2602	112	34	2704	116	29	0	0	5	0	0	37205	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	1123	-	-	1029	-	-	94	-	-	274636	-	-	sous-total
11 sante md	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	173	11	6	168	8	6	5	3	0	25199	20873	0	719803
							Sous-total	Variation au financement						100	36	25				
							Total	Variation au financement						100	136	49				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2eme	3eme	couts +	2393	* 0.5	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	1er	2eme	3eme	montants recuperes 1er	2eme	3eme	
03 sciences pures	5932	1.0	2.5	3.5	4163	8612	11578	3804	237	73	4060	232	50	-256	0	0	-1065648	0	0	
04 sciences appliquees	4763	1.0	2.5	3.5	3576	7151	9532	4018	123	1	4215	106	1	-197	0	0	-704924	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	3936	-	2.5	3.3	-	6116	7690	-	673	148	-	651	147	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2841	1.0	2.1	2.8	2617	4179	5173	9330	661	44	10075	605	46	-745	0	-2	-1949657	0	-10347	sous-total
10 droit(2et3)	3229	-	2.5	3.3	-	5233	6525	-	18	0	-	18	0	-	0	0	-	0	0	-3730576
							Sous-total	Variation au definancement						-1198	0	-2				
Autres secteurs																				
01 sante peri-md	5789	1.0	1.5	1.8	4091	5539	6407	5	5	0	6	3	0	-1	0	0	-4091	0	0	
02 sante para-md	6696	1.0	1.5	1.8	4545	6219	7224	338	0	0	383	0	0	-45	0	0	-204523	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3936	1.0	-	-	3165	-	-	9242	-	-	9502	-	-	-260	-	-	-822776	-	-	
06 sc.de l'education	4968	1.0	2.1	2.8	3681	6413	8151	4733	313	20	4732	293	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5585	1.0	2.1	2.8	3989	7061	9015	2013	126	0	2094	115	0	-81	0	0	-323117	0	0	
09 lettres	5081	1.0	2.5	3.3	3737	7547	9580	2602	112	34	2704	116	29	-102	-4	0	-381177	-30190	0	
10 droit(1er)	3229	1.0	-	-	2811	-	-	1123	-	-	1029	-	-	0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante md	7506	1.0	1.5	1.8	4950	6826	7952	173	11	6	168	8	6	0	0	0	0	0	0	-1765874
							Sous-total	Variation au definancement						-489	-4	0				
							Total	Variation au definancement						-1687	-4	-2				
							EFFECTIF NET	37381	2279	326	38968	2147	279	-1587	132	47				

Cout des sect. prioritaires	-2611222
Cout des autres secteurs	-1046071
total de QUEBEC	-3657293

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS(2): SHERBROOKE

ANNEXE 1 J

Secteurs prioritaires	couts + moyens	poids 1er	poids 2ieme	poids 3ieme	Couts +	2408	priorite(1)	effectif 1987 1er	effectif 1987 2ieme	effectif 1987 3ieme	cycle	effectif 1986 1er	effectif 1986 2ieme	effectif 1986 3ieme	cycle	variation1987/1986 SHERBR. 1er	variation1987/1986 SHERBR. 2ieme	variation1987/1986 SHERBR. 3ieme	couts supplementaires 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	5815	1.0	2.5	3.5	5756	11862	15932	1023	97	70		1188	90	67		0	7	3	0	83032	47796	
04 sciences appliquees	5049	1.0	2.5	3.5	5220	10521	14055	1548	84	39		1501	62	33		47	22	6	245320	231458	84330	
05 sc. humaines(2et3)	3708	-	2.5	3.3	-	8174	10250	-	168	0		-	175	0		-	0	0	-	0	0	
07 administration	2798	1.0	2.1	2.8	3644	5798	7169	1712	262	0		1293	271	0		419	0	0	1526722	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3436	-	2.5	3.3	-	7698	9622	-	98	0		-	85	0		-	13	0	-	100070	0	2318727
							Sous-total	Variation au financement								466	42	9				
Autres secteurs																						
01 sante peri-md	11874	1.0	1.5	1.8	7141	10109	11890	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	
02 sante para-md	5492	1.0	1.5	1.8	3950	5323	6147	229	0	0		270	0	0		0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3708	1.0	-	-	3058	-	-	1085	-	-		1077	-	-		8	-	-	24461	-	-	
06 sc.de l'education	4384	1.0	2.1	2.8	3396	5807	7341	2082	210	0		1917	187	0		165	23	0	560276	133550	0	
08 arts	5376	1.0	2.1	2.8	3892	6848	8730	194	1	0		162	0	0		32	1	0	124532	6848	0	
09 lettres	3780	1.0	2.5	3.3	3094	5929	7441	433	20	33		372	23	34		61	0	0	188729	0	0	
10 droit(1er)	3436	1.0	-	-	2922	-	-	608	-	-		620	-	-		0	-	-	0	-	-	sous-total
11 sante md	7672	1.0	1.5	1.8	5040	6958	8108	676	443	7		546	422	5		130	21	2	655169	146112	16217	1855894
							Sous-total	Variation au financement								396	45	2				
							Total	Variation au financement								862	87	11				

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	1er	2eme	3eme	couts +	2231	* 0.5	1er	2eme	3eme		1er	2eme	3eme		1er	2eme	3eme	montants recuperes 1er	montants recuperes 2eme	montants recuperes 3eme	
03 sciences pures	6580	1.0	2.5	3.5	4405	9340	12630	1023	97	70		1188	90	67		-165	0	0	-726865	0	0	
04 sciences appliquees	5768	1.0	2.5	3.5	3999	8325	11209	1548	84	39		1501	62	33		0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	4837	-	2.5	3.3	-	7161	9096	-	168	0		-	175	0		-	-7	0	-	-50129	0	
07 administration	3242	1.0	2.1	2.8	2736	4520	5655	1712	262	0		1293	271	0		0	-9	0	0	-40678	0	sous-total
10 droit(2et3)	3166	-	2.5	3.3	-	5073	6340	-	98	0		-	85	0		-	0	0	-	0	0	-817673
							Sous-total	Variation au definancement								-165	-16	0				
Autres secteurs																						
01 sante peri-md	0	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	
02 sante para-md	3544	1.0	1.5	1.8	2887	3774	4305	229	0	0		270	0	0		-41	0	0	-118387	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4837	1.0	-	-	3534	-	-	1085	-	-		1077	-	-		0	-	-	0	-	-	
06 sc.de l'education	4341	1.0	2.1	2.8	3286	5673	7193	2082	210	0		1917	187	0		0	0	0	0	0	0	
08 arts	5435	1.0	2.1	2.8	3833	6822	8724	194	1	0		162	0	0		0	0	0	0	0	0	
09 lettres	4446	1.0	2.5	3.3	3338	6672	8451	433	20	33		372	23	34		0	-3	-1	0	-20017	-8451	
10 droit(1er)	3166	1.0	-	-	2698	-	-	608	-	-		620	-	-		-12	-	-	-32381	-	-	sous-total
11 sante md	9927	1.0	1.5	1.8	6079	8561	10050	676	443	7		546	422	5		0	0	0	0	0	0	-179236
							Sous-total	Variation au definancement								-53	-3	-1				
							Total	Variation au definancement								-218	-19	-1				
							EFFECTIF NET	9590	1383	149		8946	1315	139		644	68	10				

Cout des sect. prioritaires	1501054
Cout des autres secteurs	1676658
total de SHERBROOKE	3177712

(1) Formule:((couts d'enseignement*poids)+ cout de soutien)* taux de priorite
(2)Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Annexe 2 : Programme d'actions structurantes, equipes creees en 1986-1987 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant verse en 1988-1989 (1)	Montant reporte en 1989-1990 (2)
1. Projets de recherche et de developpement appliques aux batiments et a leur environnement	Concordia	141	166
2. Conception assistee par ordinateur des systemes continus (CRIM)	Polytechnique	200	139
3. Materiaux industriels a base de polymeres orientes	Laval	309	188
4. Programme de recherche pluridisciplinaire en sciences laitieres	McGill	181	157
5. Physical and mathematical modelling of metallurgical processer	McGill	181	132
6. Procedures de planification et de gestion des reseaux et services de transport	Montreal	440	156
7. Les dimensions juridiques des changements technologiques	Montreal	339	99
8. Logistique et productique : planification, ordonnancement et commande	H.E.C.	299	72
9. Etude et developpement de nouveaux procedes electrothermiques industriels	Polytechnique	226	114
10. Valorisation des macromolecules vegetales par voie de depolymerisation thermo-chimique et action enzymatique	Sherbrooke	176	93
11. Construction et entretien des infrastructures de transport, de traitement des eaux usees et de production d'energie	Sherbrooke	211	93
12. Electrocatalyse: nouveaux materiaux d'electrode; activite et selectivite des electrodes; etudes mecanistiques; applications et developpement	Sherbrooke	322	289
13. Formation de chercheurs et developpements bio-technologiques et technologiques en sciences des radiations	Sherbrooke	260	52
14. Oceanographie des milieux cotiers	Quebec (UQAR)	269	314
TOTAL		3554	2064

1. La presente repartition de l'enveloppe sera revisee a l'occasion des calculs definitifs, pour tenir compte des depenses reelles encourues en 1987-1988 et des previsions de depenses pour l'annee 1988-1989.
2. Solde des subventions annoncees dont le versement sera effectue en 1988-1989 conditionnellement a la realisation des engagements prevus.

D.R.H.F., septembre 1988

Annexe 3 : Programme d'actions structurantes, equipes creees en 1985-1986 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant verse en 1988-1989 (1)	Montant reporte en 1989-1990 (2)
1. Materiaux de 2e generation pour la technologie de l'energie et de l'electronique	Concordia	270	131
2. Micro-optoelectronique, optique integree, capteurs optiques et traitement optique des images	Laval	309	110
3. Application phenotypique du genie genetique a la population du Quebec	Laval	299	385
4. Productivite des cultures abritees	Laval	245	217
5. Science et technologie laitiere	Laval	291	317
6. Technologies derivees des sciences cognitives pour l'instruction et le developpement des competences professionnelles basees sur l'utilisation des micro-ordinateurs	McGill	252	331
7. Epitaxie des MOVPE de couches minces cristallines	McGill	141	70
8. Etude de l'etablissement de la gestation et des facteurs conduisant a la mortalite embryonnaire chez les grands animaux domestiques	Montreal	354	543
9. Etio-pathogenie, diagnostic et controle des maladies bacteriennes du porc	Montreal	314	346
10. Laboratoire de modelisation biomedicale	Polytechnique	256	262
11. Science, technologie et societe: evaluation sociale des technologies	Quebec (UQAM)	336	346
12. Maitrise sociale et exportation de technologie: l'energie le cas de la technologie energetique	Quebec (UQAM)	245	262
13. Photoelectrochimie	Quebec (UQTR)	208	54
14. Modelisation en ressources minerales appliquee a l'Abitibi et la province de Grenville	Quebec (UQAC)	266	279
15. Microelectronique: nouveaux dispositifs et applications	Sherbrooke	279	509
16. Genie genetique et biotechnologie: un centre de formation pour le Quebec	Sherbrooke	298	306
17. Developpement des applications de la teledetection et leur integration a des systemes de gestion informatisee des banques de donnees a reference spatiale et a leur representation	Sherbrooke	238	177
TOTAL		4601	4645

1. La presente repartition de l'enveloppe sera revisee a l'occasion des calculs definitifs, pour tenir compte des depenses reelles encourues en 1987-1988 et des previsions de depenses pour l'annee 1988-1989.
2. Solde des subventions annoncees dont le versement sera effectue en 1988-1989 conditionnellement a la realisation des engagements prevus.

D.R.M.T., septembre 1988

Annexe 4: Programme d'actions structurantes, equipes creees en 1984-1985 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant verse en 1988-1989(1)	Montant reporte en 1989-1990 (2)
1. Telematique (CRIM)	Polytechnique	251	423
2. Conception de circuits fiables a tres grande echelle (CRIM)	Polytechnique	234	396
3. Research on Computer-Aid Vehicule Systems Design for Transport Industries in Quebec	Concordia	297	337
4. Manipulations genetiques de plantes et de microorganismes appliques a l'agriculture et a la foresterie	Laval	282	415
5. Biotechnologie et nouvelles therapeutiques des cancers hormonaux dependants	Laval	271	413
6. Application de l'informatique a l'industrie minerale	Laval	218	469
7. Conception et commande de manipulateurs robotiques	McGill	269	306
8. Immobilisation des materiaux biologiques actifs	McGill	246	354
9. Developpement de procedes, de techniques de fabrication et de techniques de caracterisation de materiaux electroniques	Polytechnique	317	313
10. Centre de recherche appliquee sur les polymeres	Polytechnique	314	326
11. Utilisation d'essences a croissance rapide (papier)	Quebec (UQTR)	198	217
12. Recherche en hautes temperatures et plasmas thermiques	Sherbrooke	313	280
TOTAL		3210	4249

1. La presente repartition de l'enveloppe sera revisee a l'occasion des calculs definitifs, pour tenir compte des depenses reelles encourues en 1987-1988 et des previsions de depenses pour l'annee 1988-1989.
2. Solde des subventions annoncees dont le versement sera effectue en 1988-1989 conditionnellement a la realisation des engagements prevus.

D.R.M.S., septembre 1988

Annexe 5 : Fonds de developpement pedagogique 1988-1989 (en milliers de dollars)

	Universite	Montant 1988-1989
1. Maitrise en "child studies"	McGill	66
2. Doctorat en etudes quebecoises	UQTR	32
3. Maitrise en gerontologie	Sherbrooke	81
TOTAL		179

D.R.M.F., septembre 1988

Annexe 6 : Subventions au fonds des services aux collectivites pour 1988-1989 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Subvention pour 1988-1989
1. La qualite de vie en milieu agricole au Quebec	Laval	33
2. Developpement des techniques de sculpture et d'arts visuels chez les enfants et les adolescents des collectivites du Nord quebecois	McGill	40
3. A partir du quartier: projet de developpement economique et communautaire	McGill	40
4. Formation des intervenantes des maisons d'hebergement et de transition pour femmes victimes de violence en milieu familial	Montreal	37
5. L'histoire d'un quartier populaire: le Centre-Sud de Montreal	Quebec (UQAM)	71
6. Programme de formation en entreprise cooperative	Sherbrooke	31
8. Elaboration d'un guide d'analyse ergonomique des principales contraintes reliees a l'acces des femmes a des postes traditionnellement masculins	Quebec (UQAM)	24
9. Plan de preservation et de mise en valeur de Metis-sur-Mer	McGill	24
TOTAL		300

D.R.M.F., septembre 1988

Annexe 7 : Subventions à la recherche-développement pour les formateurs (RDF)
et au perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel (PFMEP)
(en milliers de dollars)

	MONTANTS INTEGRES AUX BASES 1988-1989			AJUSTEMENTS SPECIFIQUES 1988-1989
	PFMEP			RDF
	Enseignement	Autres dépenses	TOTAL	Recherche (total)
LAVAL	0	0	0	130
MCGILL	0	0	0	0
MONTREAL	0	0	0	0
QUEBEC	0	0	0	670
SHERBROOKE	0	0	0	150
TOTAL	0	0	0	950
UNIVERSITE DU QUEBEC				
ETS	0	0	0	130
UQAC	0	0	0	200
UQAH	0	0	0	100
UQAM	0	0	0	60
UQAR	0	0	0	100
UQAT	0	0	0	0
UQTR	0	0	0	80
Sous-total	0	0	0	670

D.R.M.F., septembre 1988

Annexe 8: Sommaire des autres ajustements 1988-1989 (en milliers de dollars)

	Universite	Subvention pour 1988-1989
1. Ecole du Barreau (4 iene annee de Droit)	Laval	2317
2. Institut THOMAS MORE	Bishop	88
3. Centre d'information et de recherche en reconnaissance des acquis(CIRRAC)	Sherbrooke	50
4. Prets de services	Quebec (ENAP)	60
5. Programme d'acces a l'egalite	Quebec (TELUQ) Quebec (UQAM)	21 15
6. Penalite relative au contingentement des nouvelles inscriptions en formation predoctorale en medecine	Montreal Sherbrooke	-13 -27
TOTAL		2511

D.R.M.F., septembre 1988

Annexe 9 : Subventions au programme de medecine familiale, pour 1988-1989
(en milliers de dollars)

Universite	Montant accorde pour 1987-1988	Montant accorde pour 1988-1989	Subvention totale en 1988-1989
LAVAL	35	329	364
McGILL	20	330	350
MONTREAL	31	366	397
SHERBROOKE	18	292	310
TOTAL	104	1317	1421

D.R.M.F., septembre 1988

1612-0009
88-0544

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**